

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 2013-20050614

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

2004 | 2005





RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

2004 | 2005

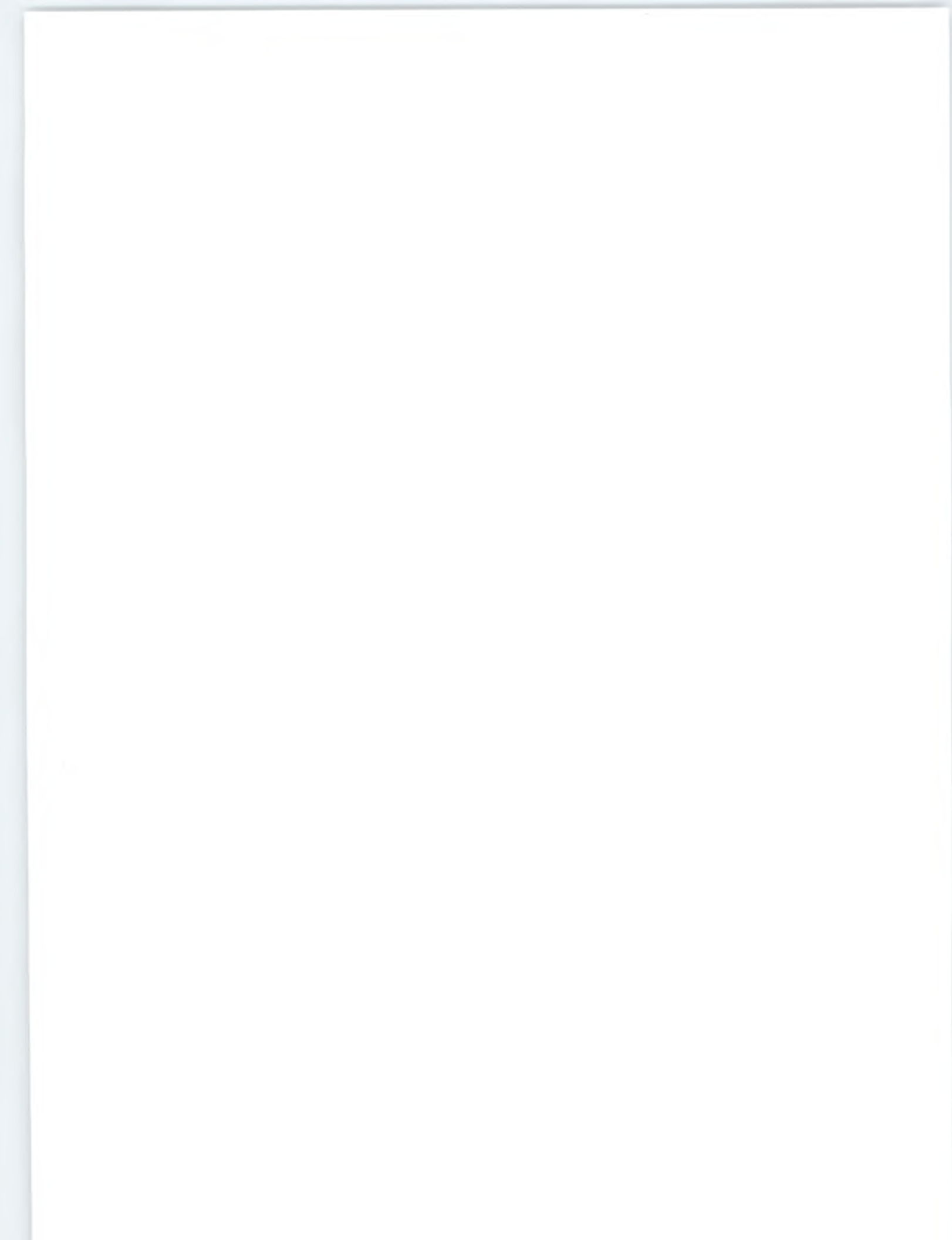
Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Direction :	Frédéric Fortin
Coordination :	Julie Lagacé
Comité de réalisation et de rédaction :	Joan Deraîche Dominique Drouin Robert Jolicoeur Julie Lagacé Lucie Laliberté Clément Lebel Charles Thumerelle
Révision :	Francine Boivin Lamarche Léonce Cantin Marie-Jeanne Gagné
Conception graphique	
Couverture :	Les Dompteurs de souris
Mise en page :	Myriam Landry, Manon Paré
Impression :	Imprimerie de l'Assemblée nationale
Photographies :	Daniel Lessard, pages 9, 10, 12, 13 32, 33, 34, 36, 37, 38, 41, 43, 54 Claude Gauthier, pages 9, 12 et 13 Jacques Pontbriand, pages 9, 12 et 13 François Cusson, pages 9, 12 et 13 KEDL, pages 9, 12 et 13 Michel Cloutier, page 9 Pierre Vallières, page 39 Pierre Massé, page 55

Cette publication est diffusée dans le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse www.assnat.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Préface	5
Avant-propos	6
L'Assemblée nationale	7
la mission	8
les parlementaires de la 37 ^e législature	9
le diagramme de l'Assemblée au 31 mars 2005	14
Le travail parlementaire	16
l'horaire des séances	16
le bilan du travail à l'Assemblée	17
les commissions parlementaires	21
Les citoyens	32
une Assemblée à l'écoute de la population	32
les activités éducatives	32
une Assemblée ouverte aux citoyens	36
un lieu d'échanges culturels	38
les communications	39
La diplomatie parlementaire	40
les relations multilatérales	40
les relations bilatérales	43
la coopération interparlementaire	45
les visites officielles	46
Le patrimoine	48
le patrimoine documentaire	48
le patrimoine immobilier et urbain	50
L'organisation administrative	52
l'organigramme	52
le <i>Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2004-2009</i>	53
le personnel	53
le soutien technologique	56
les dépenses de l'Assemblée nationale en 2004-2005	58
Annexes	
les projets de loi adoptés en 2004-2005	60
les mandats accomplis par les commissions parlementaires en 2004-2005	63
les allocations versées aux députés en 2004-2005	67
le mandat des unités administratives	68
Quelques renseignements pratiques	71



Préface



Je suis heureux de vous présenter le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec 2004-2005*. Cette année fut marquée, au chapitre parlementaire, par l'arrivée de quatre députés lors d'élections partielles. Plusieurs événements ont aussi influencé le travail de nos députés. Le projet de réforme parlementaire y figure au premier rang.

En juin 2004, j'ai déposé une proposition de réforme parlementaire qui s'articule autour de quatre grands axes afin de permettre à l'Assemblée nationale de répondre aux nouvelles exigences de notre société. Un autre projet de réforme qui poursuit également quatre objectifs a été soumis au même moment par le leader du gouvernement et député de Saint-Laurent, monsieur Jacques P. Dupuis.

L'Assemblée nationale a franchi un nouveau pas pour se rapprocher des citoyens en réalisant un sondage sur la *Connaissance et la perception des citoyens à l'égard de l'Assemblée nationale et des députés*. J'ai eu l'occasion d'en dévoiler les résultats lors d'une conférence de presse tenue en juin 2004. Cette importante étude nous a permis d'entreprendre une réflexion pour améliorer nos moyens de communication avec les citoyens.

De plus, le souhait de l'Assemblée nationale, de mieux faire connaître l'institution aux citoyens, s'est traduit par une deuxième tournée que j'ai effectuée dans des établissements d'enseignement de niveau secondaire du Québec et par l'accueil de plusieurs communautés culturelles à l'hôtel du Parlement. La tournée dans les écoles a permis de partager ma passion de la vie politique avec les jeunes, mais aussi de leur faire découvrir les mille et une facettes de notre vie parlementaire.

L'Assemblée nationale du Québec s'affirme aussi de plus en plus comme un lieu d'échanges et de culture. Mentionnons seulement la *Journée du livre politique* et l'exposition *Le Code civil : une histoire de famille*, deux événements qui ont pris vie dans ses murs au cours de la dernière année.

Depuis plus d'un demi-siècle, l'Assemblée nationale a également tissé un important réseau de relations avec plusieurs membres de parlements partout dans le monde. Le cercle de nos relations bilatérales s'est agrandi avec la création, au cours de la dernière année, de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick-Québec. Par ailleurs, en septembre 2004, l'Assemblée nationale a accueilli la 50^e Conférence parlementaire du Commonwealth, de concert avec la section fédérale canadienne et celle de l'Ontario. Cet événement a amené 650 délégués à Québec, dont plus de 150 présidents ou vice-présidents d'assemblées législatives, qui représentaient 50 des 53 pays qui forment le Commonwealth.

Je vous laisse sur la lecture de ce Rapport qui, je l'espère, vous permettra de découvrir l'abondante richesse de notre monde parlementaire.

Le président de l'Assemblée nationale,

A stylized, handwritten signature in dark ink, reading 'Michel Bissonnet'.

Michel Bissonnet

Avant-propos

Une autre année de travail riche en développement se termine à l'Assemblée nationale du Québec. Le présent Rapport d'activité dresse un portrait des nombreuses réalisations menées par les parlementaires et le personnel administratif. Je vous invite à parcourir ce document qui vous permettra d'en connaître un peu plus sur les rouages de notre institution tant sur le plan du travail parlementaire, des activités destinées aux citoyens, de la diplomatie, du patrimoine que de l'administration.



Parmi nos activités figurent la publication du sondage sur la *Connaissance et la perception des citoyens à l'égard de l'Assemblée nationale et des députés*, le dépôt de deux projets de réforme parlementaire présentés respectivement par le président de l'Assemblée et le leader du gouvernement et du *Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2004-2009* qui guidera les actions de notre institution au cours des cinq prochaines années. Ces documents aux objectifs convergents visent notamment à améliorer de façon continue les services aux députés et à la population, à accroître l'efficacité du travail des parlementaires et à optimiser le fonctionnement de l'Assemblée nationale.

En outre, quatre nouveaux députés ont fait leur entrée à la salle de l'Assemblée nationale à la suite des élections partielles du 20 septembre 2004. Pour faciliter leur intégration, l'administration de l'Assemblée a organisé à leur intention des activités d'accueil et de formation.

La dernière année a également été bien remplie au chapitre du travail parlementaire. L'Assemblée nationale a tenu 76 séances, totalisant 365 heures tandis que les commissions parlementaires se sont réunies à 396 reprises pour un total de 1 199 heures. Fait exceptionnel, l'Assemblée a constitué, en février 2005, la Commission spéciale relativement au choix d'un site pour le futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Il s'agit de la troisième commission spéciale depuis la réforme parlementaire de 1984.

Je souhaite que la lecture de ce Rapport d'activité vous aide à mieux comprendre le fonctionnement de notre institution dont le rôle est primordial au sein de notre société.

Le secrétaire général,

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to read 'François Côté'.

François Côté



L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE



LA MISSION

L'Assemblée nationale du Québec est l'assise du pouvoir législatif. Elle est constituée des députés élus par la population québécoise dans les 125 circonscriptions électorales. C'est aux députés qu'incombe la responsabilité de débattre et d'adopter les projets de loi et le budget. Ils ont également pour rôle d'exercer un contrôle sur les actes du gouvernement, notamment lors de la période des questions et réponses orales ou de l'étude des crédits du gouvernement, et de débattre de questions d'intérêt public.

La durée du mandat collectif de ces députés, appelé « législature », est prévue dans la Constitution et ne dépasse pas cinq ans.

L'Assemblée nationale et le lieutenant-gouverneur constituent le Parlement du Québec. Le Parlement du Québec assume tous les pouvoirs qui sont attribués à la Législature du Québec. (Loi sur l'Assemblée nationale)

LES TROIS POUVOIRS DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF	POUVOIR JUDICIAIRE
Étudie, discute, modifie et vote les lois.	Détermine les politiques qui guident l'action de l'État.	Interprète les lois votées par le pouvoir législatif.
Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif. Débat de questions d'intérêt public.	Administre et dirige l'État en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif.	Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi.
↓	↓	↓
Parlement	Gouvernement	Tribunaux

LE RÔLE DU DÉPUTÉ

L'activité première du député est de participer au processus législatif. En tant que législateur, il étudie, analyse et vote les projets de loi à l'Assemblée nationale. Ce rôle se joue en plusieurs étapes, tant à l'Assemblée qu'en commission parlementaire. Il intervient notamment dans le contexte des consultations publiques sur les principaux enjeux de société. De plus, en tant que contrôleur de l'activité gouvernementale, le député dispose de plusieurs moyens pour questionner les actes du gouvernement.

Il exerce aussi un rôle d'intermédiaire entre ses commettants et l'Administration publique. À l'écoute des besoins de ses concitoyens, il partage son temps entre l'hôtel du Parlement et sa circonscription. Outre ces fonctions, le député a parfois un rôle d'« ambassadeur ». L'Assemblée nationale étant membre de plusieurs associations parlementaires internationales, les députés ont l'occasion d'échanger leurs préoccupations et leurs expériences avec des parlementaires étrangers en matière économique, sociale, politique et culturelle.

LES PARLEMENTAIRES DE LA 37^e LÉGISLATURE

Les élections partielles du 20 septembre 2004

À la suite de la démission de quatre députés, des élections partielles ont eu lieu le 20 septembre 2004 dans les circonscriptions de Gouin, Nelligan, Laurier-Dorion et Vanier.

Ces élections ont été déclenchées en vertu de deux décrets du gouvernement : le premier, du 16 août 2004 (Laurier-Dorion, Nelligan, Vanier) et le deuxième, du 18 août 2004 (Gouin).

Le 28 septembre 2004, le Directeur général des élections faisait parvenir au secrétaire général de l'Assemblée la liste des candidats proclamés élus dans les circonscriptions électorales suivantes :

Une élection partielle est tenue dans une circonscription électorale afin de combler une vacance occasionnée par la démission ou le décès d'un député ou encore par une décision judiciaire. Lorsqu'un siège devient vacant, un décret du gouvernement ordonnant la tenue d'une élection doit être transmis au Directeur général des élections du Québec au plus tard six mois à compter du premier jour où le siège est vacant.



Nicolas Girard
(PQ)
Gouin



Yolande James
(PLQ)
Nelligan



Elsie Lefebvre
(PQ)
Laurier-Dorion



Sylvain Légaré
(ADQ)
Vanier

Les démissions

Trois députés ont démissionné en 2004-2005. Il s'agit de :



Marc Bellemare
(PLQ)
Vanier

Élu pour la première fois :
le 14 avril 2003

Date de la démission :
le 28 avril 2004

Au moment de la démission :
ministre de la Justice et
Procureur général



Christos Sirros
(PLQ)
Laurier-Dorion

Élu pour la première fois :
le 13 avril 1981

Date de la démission :
le 17 juin 2004

Au moment de la démission :
premier vice-président
de l'Assemblée nationale



André Boisclair
(PQ)
Gouin

Élu pour la première fois :
le 25 septembre 1989

Date de la démission :
le 17 août 2004

Au moment de la démission :
leader parlementaire de
l'opposition officielle

Au 31 mars 2005, l'Assemblée se composait ainsi :

	Nombre de sièges
Parti libéral du Québec	73
Parti québécois	46
Action démocratique du Québec*	5
Députés indépendants	1

* Députés indépendants

L'élection du premier vice-président de l'Assemblée nationale

Le président est assisté de trois vice-présidents élus par l'Assemblée pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions parlementaires et administratives.

Conformément au règlement, les deux premiers vice-présidents sont élus parmi les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et le troisième, parmi ceux du groupe parlementaire qui compose l'opposition officielle.

Le 19 octobre 2004, sur proposition du premier ministre, l'Assemblée a élu à l'unanimité le député de Viau, monsieur William Cusano, au poste de premier vice-président de l'Assemblée nationale laissé vacant par la démission du député de Laurier-Dorion, monsieur Christos Sirros, le 17 juin 2004.



Diane Leblanc
(PLQ)
Beauce-Sud
Deuxième vice-présidente



William Cusano
(PLQ)
Viau
Premier vice-président



François Gendron
(PQ)
Abitibi-Ouest
Troisième vice-président

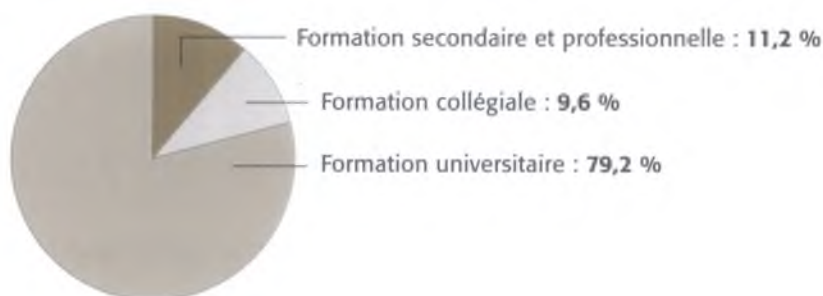
Qui sont nos députés?

Au 31 mars 2005, les femmes, au nombre de 40, occupaient 32 % des sièges à l'Assemblée nationale, soit le plus fort pourcentage de l'histoire. À l'image de la population québécoise, les députés de l'Assemblée nationale sont issus de différents milieux professionnels et scolaires.

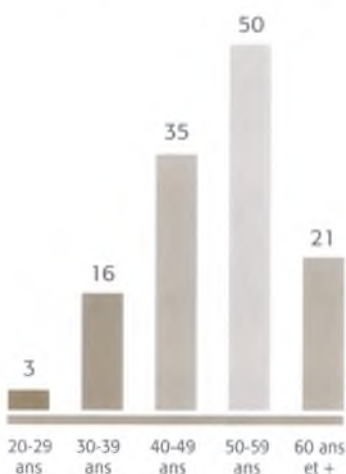
On compte 16 anciens maires parmi les députés actuels.

Principales occupations professionnelles des députés au cours de leur carrière :

- Professeurs 23 députés
- Gestionnaires 23 députés
- Avocats 16 députés
- Fonctionnaires 8 députés



RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉPUTÉS PAR TRANCHE D'ÂGE



PARMI LES DISCIPLINES UNIVERSITAIRES LES PLUS REPRÉSENTÉES, ON COMPTE :

Droit	24
Science politique	12
Administration	9
Enseignement	9

Les députés de la 37^e législature comptent en moyenne 7 ans et 7 mois d'expérience parlementaire. Au 31 mars 2005, ils étaient âgés en moyenne de 50 ans et 11 mois. La plus jeune députée était âgée de 25 ans et le doyen, de 69 ans.



LEMENTAIRES

E-SEPTIÈME LÉGISLATURE

31 MARS 2005



BERNARD LANDRY
Chef de l'opposition officielle
Nouveau Brunswick



MICHEL BISSONNET
Président
Jeanne-Mance-Viger



WILLIAM CUSANO
Premier vice-président
Vieux



DIANE LEBLANC
Deuxième vice-présidente
Beauce-Sud



FRANÇOIS GENPRON
Troisième vice-président
Abitibi-Ouest



DIANE LEMIEUX
Leader
Bourget



STÉPHANE BÉDARD
Leader adjoint
Chicoutimi



MICHEL MORIN
Whip
Nicolet-Yamaska



JACQUES CÔTÉ
Whip adjoint
Joliette



AGNÈS MALTAIS
Présidente du caucus
Taché



MAXIME ARSENEAU
Îles-de-la-Madeleine



DENISE BEAUDOIN
Mirabel



ROSAIRE BERTAUD
Charlevoix



CAMIL BOUCHARD
Richon



CLAUDE BOUCHER
Johnston



ANDRÉ BOULERICE
Sainte-Marie-Saint-Jacques



ALEXANDRE BOURDEAU
Berthier



JOCELYNE CARON
Terrebonne



NOËLLA CHAMPAGNE
Champlain



JEAN-PIERRE CHARBONNEAU
Iberville



SOLANGE CHAREST
Rimouski



CLAUDE COUSINNEAU
Boréal



SERGE DESLÈRES
Beauharnois



LÉANDRE DION
Saint-Hyacinthe



RITA DIONNE-MARSOLAIS
Rosemont



DANIELLE DOYER
Matapédia



MARJOLAIN DUFOUR
René-Lévesque



NICOLAS GIRARD
Gatineau



LOUISE HAREL
Hochélaux-Mataneuse



NORMAND JUTRAS
Drummond



ELSIE LEFEVRE
Laurel-Dorion



FRANÇOIS LEGAULT
Roussseau



RICHARD LEGENDRE
Blainville



NICOLE LÉGER
Pointe-aux-Trembles



GUY LELIÈVRE
Gaspé



MICHEL LÉTOURNEAU
Ungavé



PAULINE MAROIS
Tatou



SYLVAIN PAGE
Lafayette



LUCIE PAPINEAU
Préville



CLAUDE PINARD
Saint-Maurice



LORRAINNE RICHARD
Duplessis



HÉLÈNE ROBERT
Deux-Montagnes



SYLVAIN SIMARD
Richelieu



JEAN-CLAUDE ST-ANDRÉ
L'Assomption



LUC THÉRIAULT
Mascoué



STÉPHAN TREMBLAY
Lac-Saint-Jean



DANIEL TURP
Mercier



JONATHAN VALOIS
Islette



CÉCILE VERMETTE
Marie-Victorie



MARIO DUMONT
Montréal-Ouest



JANVIER GRONDIN
Beauce-Nord



SYLVAIN LÉGARÉ
Vanier



MARC PICARD
Chutes-de-la-Chaudière



SYLVIE ROY
Lotbinière



DANIEL BOUCHARD
Mégantic-Compton

LE DIAGRAMME DE L'ASSEMBLÉE AU 31 MARS 2005

Définitions

● **Groupe parlementaire formant le gouvernement**

Ensemble des députés élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale. Leur chef devient le premier ministre et il choisit, généralement au sein de ce groupe, ceux qui deviendront ministres.

● **Groupe parlementaire formant l'opposition officielle**

Ensemble des députés élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le deuxième plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale. Le chef de ce groupe parlementaire devient le chef de l'opposition officielle.

● **Député indépendant**

Député n'appartenant à aucun groupe parlementaire reconnu en vertu du règlement de l'Assemblée nationale ou qui, en cours de mandat, quitte un groupe sans adhérer à un autre. Un député indépendant peut adhérer à un groupe parlementaire à tout moment au cours d'une législature.

Fonctions parlementaires

Président

Élu parmi les députés, il exerce une triple fonction : diriger les séances de l'Assemblée en veillant à faire respecter le règlement et à sauvegarder les droits et privilèges de l'Assemblée et de tous les députés qui la composent; administrer les services de l'Assemblée; représenter l'Assemblée au Québec et à l'étranger, notamment dans ses rapports avec d'autres parlements.

Vice-présidents

Au nombre de trois, dont les deux premiers sont élus parmi les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et le troisième parmi les députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, ils assistent le président dans ses fonctions et jouissent des mêmes prérogatives et de la même autorité lorsqu'ils le remplacent dans ses fonctions parlementaires.

Chef

Député qui dirige l'action parlementaire de son parti.

Leader

Député à qui revient la responsabilité d'établir les stratégies parlementaires de son groupe.

Leader adjoint

Député qui soutient et remplace le leader dans ses fonctions.

Whip

Député qui veille à la discipline à l'intérieur de son groupe et coordonne l'action des députés à l'Assemblée, en commission et au sein des délégations.

Whip adjoint

Député qui soutient et remplace le whip dans ses fonctions.

Moreau	Mercier	Legault	L'Enuyer	Séguin
Marguerite-D'Youville	Charlesbourg	Chambly	Pontiac	Oulremont

Gabias	Hamel	Gaudet	Dubuc	Descoteaux	Clermont	Leheniers
Trois-Rivieres	La Prairie	Maskinonge	La Prairie	Groulx	Mille-Iles	Galineau

Charlebois	Charest	Blackburn	Bernier	Bernard	Bachand	Aucier
Soulanges	Malene	Robervil	Montmorency	Roy- Nadeau- Lalonde	Artibaska	Vimont

Chenail	Coppenin
Huungson	Noté-Dunne de-grice
Colant	Meyran
Marguerite	Robert Bichain
Hernard	Therault
Louis-Hobert	Angou
Ordelie	Kelley
Jean Thilon	Jacques- Carlier

Brochu	Horde-Rogin
Shelford	La Pluie
Gauthier	Corbett
Jorjic	Abdo-Eli
Villiers	Richard
Richmond	Kimouras Tremblay
Boulet	Pelletier
Lavoie	Chapman

Raid	Thibierge
Olivier	Lévis
Normand	Douchamp
Bourgeois	Doyenne-Savie
Fournier	Coulard
Châteaugay	Mart Royall
Boisjoly	
McDow	

Jameson Ether	Whitwell
Chernoble	Argentfoll
Mulcair	MacMillan
Chomsky	Papayou
Dupuis	Charlet
van Launet	Shapkoole

Bardreau	Chignon
Acadie	Westmount— Saint-Louis
Levine-Forgat	Marcoux
Marguerite- Bourgeois	Vandeville
Gagnon- Thémilley	Audel
Saint-François	Laporte

Chromatic	Parade	Lebanese
Hull	Brown- Mauveque	Saint-Jean- Sainte-Anna
Lessard	Gauthier	Leblanc
Provençal	Verdun	Bessac-Sud
Deeply	Courtois	Chauvin
Jean-Luc	Fabre	Vivier



- Vice-président
- ◆ Chef du gouvernement
- Leader du gouvernement
- ▲ Whip du gouvernement
- Ministre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2004-2005

L'Assemblée nationale et LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE



UN REGARD VERS L'AVENIR...

Un important exercice de réforme parlementaire a débuté en juin 2004 par le dépôt de deux documents contenant des propositions visant à faire évoluer l'Assemblée au rythme des défis auxquels elle est confrontée. Ces propositions ont été présentées par le président de l'Assemblée nationale, monsieur Michel Bissonnet, et le leader du gouvernement et député de Saint-Laurent, monsieur Jacques P. Dupuis.

La proposition du président de l'Assemblée nationale, présentée sous forme de règlement annoté, s'articule autour de quatre grands axes :

- rapprocher le citoyen de l'Assemblée;
- favoriser l'autonomie et l'initiative des députés;
- accroître l'efficacité de leur travail;
- respecter l'équilibre démocratique dans le cadre des délibérations parlementaires.

La proposition du leader du gouvernement poursuit également quatre objectifs, soit:

- participation accrue des citoyens;
- valorisation du rôle des députés;
- modernisation de l'Assemblée;
- redéfinition du rapport entre l'Exécutif et le législatif.

L'HORAIRE DES SÉANCES

Le règlement de l'Assemblée nationale établit un calendrier de travail comprenant deux périodes, soit du deuxième mardi de mars au 23 juin au plus tard, et du troisième mardi d'octobre au 21 décembre au plus tard. Le règlement prévoit aussi des périodes dites « intensives », débutant le 25 mai et le 25 novembre, au cours desquelles les députés siègent également le vendredi et où les heures de séance sont prolongées.

Les séances des commissions parlementaires peuvent se dérouler tout au long de l'année. Cependant, aucune de ces séances ne peut avoir lieu durant la période des affaires courantes à la salle de l'Assemblée nationale.

Horaire des séances de l'Assemblée

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	*	*
Mardi	10 h à 12 h	10 h à 13 h
Mercredi	14 h à 18 h	15 h à 18 h
Jeudi		20 h à 24 h
Vendredi		

* L'Assemblée siège le lundi sur motion du leader du gouvernement.

BREF RAPPEL HISTORIQUE

La procédure de l'Assemblée est régie par la loi, par son règlement, par ses règles de fonctionnement et par les ordres qu'elle adopte. Le 16 avril 1985, l'Assemblée nationale adoptait le règlement actuel.

La Sous-commission permanente de la réforme parlementaire

Elle s'est réunie à quatre reprises pour étudier les propositions de réforme déposées à l'Assemblée. Ces séances ont eu lieu le 25 novembre 2004 et les 1^{er}, 3 et 16 mars 2005.

En dehors des périodes prévues au règlement, l'Assemblée, sur demande du premier ministre, se réunit en séances extraordinaires. Cette demande est adressée au président ou, en son absence, au secrétaire général.

Séance extraordinaire le lundi 21 mars 2005

À la demande du premier ministre, monsieur Jean Charest, l'Assemblée nationale a été convoquée d'urgence en séance extraordinaire, le lundi 21 mars 2005. Cette séance a permis l'étude et l'adoption en commission plénière des crédits budgétaires nécessaires à l'administration du gouvernement pour une période de trois mois et l'adoption du projet de loi n° 71, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives en matière forestière.

Le bilan du travail à l'Assemblée

Au cours de l'année 2004-2005, 76 séances se sont déroulées à l'Assemblée et 396 en commission. Le tableau ci-dessous en présente le détail :

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Avril	10	40 h 58	33	102 h 10
Mai	13	49 h 59	51	167 h 05
Juin	11	32 h 07	51	132 h 29
Juillet	0	0	0	0
Août	0	0	3	7 h 01
Septembre	0	0	28	96 h 42
Octobre	6	30 h 13	28	75 h 51
Novembre	14	68 h 14	61	140 h 26
Décembre	12	89 h 16	51	119 h 46
Janvier	0	0	15	59 h 21
Février	0	0	31	160 h 49
Mars	10	54 h 16	44	137 h 20

À L'ASSEMBLÉE | 76 séances
365 h 03

EN COMMISSION | 396 séances
1199 h 01

Une séance de l'Assemblée comporte deux périodes distinctes : celle des affaires courantes et celle des affaires du jour. La période des affaires courantes est composée de neuf rubriques consacrées à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée, tandis que la période des affaires du jour est consacrée principalement aux débats sur les projets de loi, à l'une ou l'autre des étapes de leur étude.

Les rubriques des affaires courantes

1. Les déclarations ministérielles

À cette étape, un ministre peut faire une déclaration à l'Assemblée sur tout sujet qu'il considère pertinent, par exemple l'annonce d'une politique gouvernementale ou la réaction du gouvernement à un événement particulier. En 2004-2005, quatre déclarations ministérielles ont été entendues.

2. La présentation des projets de loi

C'est également lors des affaires courantes que l'on procède à la présentation d'un projet de loi. À cette étape, les députés ne se prononcent pas sur la teneur du texte, mais ils acceptent simplement de s'en saisir afin de l'étudier au cours des étapes ultérieures du processus législatif. Au cours du dernier exercice financier, 68 projets de loi ont été présentés.

3. Les dépôts

Les parlementaires déposent régulièrement divers documents d'intérêt public. Ainsi, en 2004-2005, 921 documents ont été déposés à l'Assemblée, soit principalement des rapports annuels de ministères et d'organismes publics, des rapports de commissions et des pétitions.

LE DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Le droit des citoyens de présenter une pétition à l'Assemblée nationale est un principe fondamental codifié dans la Charte des droits et libertés de la personne. Ainsi, toute personne ou association de personnes peut adresser une pétition à l'Assemblée, par l'intermédiaire d'un député qu'elle choisit, dans le but d'obtenir le redressement d'une situation qu'elle considère comme injuste.

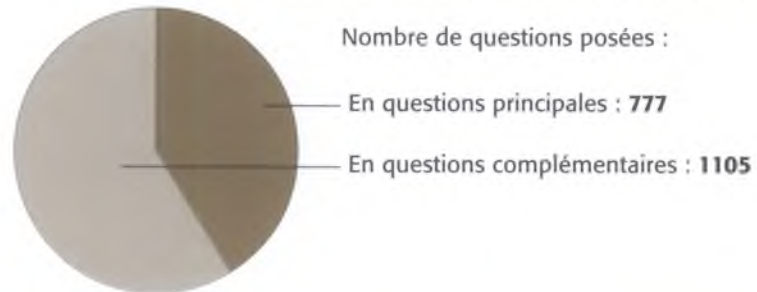
4. Les interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

À cette étape, tout député peut signaler une violation d'un droit ou d'un privilège parlementaire ou s'expliquer sur un fait qui le concerne en tant que membre de l'Assemblée. En 2004-2005, la présidence a statué à cinq reprises sur ce type d'intervention.

5. Les questions et réponses orales

Cette rubrique est sans contredit la plus connue des citoyens. Au cours de cette période de 45 minutes, les députés peuvent questionner les ministres sur des affaires d'intérêt public qui présentent un caractère d'actualité ou d'urgence et qui relèvent de leur compétence ou de celle du gouvernement.

Des 57 heures consacrées aux questions et réponses orales :



DÉBAT DE FIN DE SÉANCE

Tout député qui estime qu'un sujet qu'il a abordé lors de la période des questions a été insuffisamment approfondi peut soulever un débat de fin de séance. Trente minutes après la fin de la période des questions, il doit avoir transmis au président un avis indiquant le sujet qui doit faire l'objet du débat. En 2004-2005, 41 débats de ce type ont eu lieu, les mardi ou jeudi de chaque semaine, au moment fixé pour la levée de la séance.

Il ne peut y avoir plus de trois débats de fin de séance le même jour. Le député qui a soulevé le débat et le ministre qui lui répond disposent chacun d'un temps de parole de cinq minutes et le député a droit à une réplique de deux minutes.

GLOSSAIRE

Motion

Acte de procédure par lequel un député propose que l'Assemblée se prononce sur une question. Il peut ainsi demander à celle-ci d'accomplir un acte, d'ordonner l'accomplissement d'une action ou d'exprimer une opinion sur quelque sujet.

6. Les votes reportés

À la demande du leader du gouvernement, le président peut reporter un vote par appel nominal au cours de la même séance ou à la période des affaires courantes de la séance suivante.

7. Les motions sans préavis

Les affaires courantes permettent également aux députés de présenter des motions sans préavis, afin de porter ainsi une question à l'attention de l'Assemblée, même si elle n'a pas été préalablement inscrite au *Feuilleton et préavis*.

En 2004-2005, 177 motions sans préavis ont été adoptées, dont plusieurs à l'unanimité, pour souligner :

- La Journée mondiale sans tabac
- Le 40^e anniversaire du ministère de l'Éducation
- Le 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie

8. Les avis touchant les travaux des commissions

9. Les renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Ces deux dernières rubriques des affaires courantes permettent au leader du gouvernement et au président de donner aux députés des informations concernant les travaux parlementaires.

Les rubriques des affaires du jour

À quelques rares exceptions près, les questions débattues pendant cette période sont inscrites au *Feuilleton et préavis*. Sous réserve des affaires inscrites par les députés de l'opposition, il revient généralement au leader du gouvernement d'indiquer l'affaire inscrite au feuilleton qui fera l'objet d'un débat. Cette prérogative est toutefois limitée par l'ordre dans lequel les affaires doivent être abordées.

1. Les affaires prioritaires

Ces affaires, comme leur nom l'indique, ont priorité sur toute autre question en raison de leur importance ou de leur urgence. Le discours d'ouverture de la session, prononcé par le premier ministre, vient au premier rang des affaires prioritaires, de même que les discours des chefs des groupes parlementaires ou de leurs représentants dans le cadre du débat qui s'ensuit. Parmi les autres affaires prioritaires, mentionnons aussi le discours sur le budget et les motions de censure.

2. Les débats d'urgence

Tout député peut demander la tenue d'un débat d'urgence. Le président en autorise la tenue s'il juge que la demande porte sur un sujet précis, d'une importance particulière, qui relève de l'Assemblée et ne peut être discuté autrement.

3. Les débats sur les rapports de commissions

Les rapports de commissions qui contiennent des recommandations sont inscrits au feuilleton immédiatement après leur dépôt à l'Assemblée et doivent être pris en considération dans un délai de 15 jours suivant ce dépôt.

4. Les autres affaires inscrites au *Feuilleton et préavis*

C'est à ce moment que l'Assemblée procède aux différentes étapes de l'étude d'un projet de loi, notamment l'adoption du principe, l'étude détaillée en commission plénière et l'adoption du projet de loi.

Seul un ministre peut présenter un projet de loi ayant des incidences financières. Cependant, hormis cette exception, tout député a le droit de présenter un projet de loi à l'Assemblée nationale, et il peut alors compter sur les services juridiques et législatifs de l'Assemblée afin de le préparer.

Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée a adopté 60 projets de loi, soit :

43	présentés par des ministres	dont 70 % adoptés à l'unanimité
17	d'intérêt privé	tous adoptés à l'unanimité

En moyenne, il s'est écoulé 79 jours entre la présentation de ces projets de loi et leur adoption. Ils représentent, dans leur version française, plus de 1485 pages de législation.

5. Les affaires inscrites par les députés de l'opposition

Les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition sont tenus tous les mercredis matin, sauf en période de travaux intensifs ou lorsque des affaires prioritaires sont en cours.

Le 30 novembre 2004, la demande de l'opposition officielle de tenir un débat d'urgence sur « la crise de la maladie de la vache folle » a été accueillie favorablement par le président Bissonnet.

Le Répertoire législatif 2004 de l'Assemblée nationale, qui constitue un sommaire de l'activité législative de la dernière année, compte 172 pages. L'ouvrage contient, entre autres, une fiche descriptive de chaque loi publique, un tableau des modifications apportées aux lois publiques, la liste des lois publiques par ministère ou par secteur et un index alphabétique relatif aux lois publiques.

L'Assemblée nationale publie chaque année un *Recueil annuel des lois* en français (*Les lois du Québec*) et en anglais (*Statutes of Québec*). Outre le texte de chaque loi sanctionnée, le recueil contient également le tableau des modifications apportées depuis 1977 aux *Lois refondues du Québec*.

GLOSSAIRE

Président

Député d'un des groupes parlementaires, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il organise et anime les travaux de sa commission. Le président de commission prend part aux débats et a droit de vote.

Vice-président

Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

Président de séance

Député désigné par la présidence de l'Assemblée pour diriger, à la demande du président d'une commission ou par décision de l'Assemblée, les débats d'une commission; il revient à la Commission de l'Assemblée nationale d'approuver une liste de députés pouvant agir à ce titre. Voici la liste des présidents de séance au 31 mars 2005 :

PLQ

Yvan Bordeleau (Acadie)
Lucie Charlebois (Soulanges)
Maurice Clermont (Mille-Îles)
Jean Dubuc (La Prairie)
France Hamel (La Peltre)
Yolande James (Nelligan)
Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
Éric R. Mercier (Charlesbourg)
Jean-Pierre Paquin (Saint-Jean)
Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)

PQ

Claude Boucher (Johnson)
Solange Charest (Rimouski)
Serge Deslières (Beauharnois)
Danielle Doyer (Matapédia)
Hélène Robert (Deux-Montagnes)
Cécile Vermette (Marie-Victorin)

Dix motions ont été inscrites au feuillet par les députés de l'opposition officielle et une motion par les députés indépendants (ADQ). Les motions portaient sur divers sujets, notamment :

- La hausse des tarifs d'Hydro-Québec
- L'étiquetage obligatoire des aliments contenant des OGM
- La transformation de 103 millions de dollars de bourses en prêts aux étudiants
- La qualité de vie dans les centres d'hébergement du Québec

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Une commission parlementaire, composée d'un nombre restreint de députés, est chargée de l'examen de toute question relevant de sa compétence. Une partie considérable du travail parlementaire ne se fait pas à l'Assemblée elle-même, mais au sein des commissions où les députés exercent leurs rôles de législateur et de contrôleur des activités du gouvernement et de l'Administration publique. Les députés en commission étudient les projets de loi en profondeur, scrutent l'activité des ministères et des organismes gouvernementaux, étudient les prévisions budgétaires du gouvernement et peuvent également choisir, de leur propre initiative, d'étudier toute question liée à leur champ de compétence. C'est aussi en commission que la population peut se faire entendre lors des consultations publiques sur les projets de loi ou les grands débats qui ont cours au sein de la société.

Horaire des séances des commissions parlementaires

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	14 h à 18 h	10 h à 13 h 15 h à 18 h 20 h à 24 h
Mardi	9 h 30 à 12 h 30	
Mercredi	14 h à 18 h	
Jeudi	14 h à 18 h	
Vendredi	9 h 30 à 12 h 30	

Il y a onze commissions parlementaires permanentes, dont neuf sont sectorielles. Six des commissions sectorielles sont présidées par des députés du groupe formant le gouvernement et trois, par des députés de l'opposition officielle. La présidence de la Commission de l'administration publique est réservée à un député de l'opposition, et le président de l'Assemblée nationale préside la Commission de l'Assemblée nationale.

Le Service des études documentaires apporte un appui aux parlementaires, notamment au sein des commissions parlementaires. Il produit des études et des analyses et accompagne les différentes commissions dans la rédaction de documents de consultation et de rapports dans le cadre de mandats d'initiative et d'imputabilité. Ce service a préparé 95 documents d'analyse au cours de l'année 2004-2005.

Membres des commissions parlementaires

Avant de présenter un aperçu du travail effectué en 2004-2005, voici un portrait des compétences et des membres de chacune des commissions au 31 mars 2005 :

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Règlement de l'Assemblée et règles de fonctionnement;
coordination des travaux des autres commissions

en sont membres d'office :

Le président de l'Assemblée
Les vice-présidents
Les leaders et les whips des groupes parlementaires
Les présidents de commissions

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



Imputabilité et vérification des engagements financiers

en sont membres :

La présidente	Rita Dionne-Marsolais (Rosemont) PQ
La vice-présidente	Sarah Perreault (Chauveau) PLQ

PLQ

Yvan Bordeleau (Acadie)
France Hamel (La Peltre)
Alain Paquet (Laval-des-Rapides)
Jean-Pierre Paquin (Saint-Jean)
Jean Rioux (Iberville)

PQ

Solange Charest (Rimouski)
Agnès Maltais (Taschereau)
Cécile Vermette (Marie-Victorin)

COMMISSION DES INSTITUTIONS



Conseil exécutif, justice, sécurité publique, relations intergouvernementales, constitution

en sont membres :

Le président	Sylvain Simard (Richelieu) PQ
Le vice-président	Pierre Descoteaux (Groulx) PLQ

PLQ

Raymond Bernier (Montmorency)
Karl Blackburn (Roberval)
Nancy Charest (Matane)
Roch Cholette (Hull)
André Gabis (Trois-Rivières)
Pierre Marsan (Robert-Baldwin)

PQ

Jacques Côté (Dubuc)
Daniel Turp (Mercier)
Jonathan Valois (Joliette)

ADQ

Mario Dumont (Rivière-du-Loup)

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES



Finances, budget, comptes publics, administration du gouvernement,
fonction publique, services et approvisionnements

en sont membres :

Le président Sam Hamad (Louis-Hébert) PLQ
Le vice-président Rosaire Bertrand (Charlevoix) PQ

PLQ

Raymond Bernier (Montmorency)
Jacques Chagnon
(Westmount—Saint-Louis)
Nancy Charest (Matane)
André Gabis (Trois-Rivières)
Pierre Moreau (Marguerite-D'Youville)
Alain Paquet (Laval-des-Rapides)

PQ

Denise Beaudoin (Mirabel)
François Legault (Rousseau)
Guy Lelièvre (Gaspé)

ADQ

Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière)

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES



Famille, santé, services sociaux et communautaires, condition féminine,
sécurité du revenu

en sont membres :

Le président Russell Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) PLQ
Le vice-président Camil Bouchard (Vachon) PQ

PLQ

Claude Bachand (Arthabaska)
Daniel Bernard
(Rouyn-Noranda—Témiscamingue)
Francine Gaudet (Maskinongé)
Yolande James (Nelligan)
Diane Legault (Chambly)
Jean-Pierre Paquin (Saint-Jean)

PQ

Solange Charest (Rimouski)
Nicolas Girard (Gouin)
Elsie Lefebvre (Laurier-Dorion)

ADQ

Sylvie Roy (Lotbinière)

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL



Industrie, commerce, tourisme, travail, science et technologie,
énergie et ressources, main-d'œuvre

en sont membres :

Le président Normand Jutras (Drummond) PQ
Le vice-président Claude Bachand (Arthabaska) PLQ

PLQ

Karl Blackburn (Roberval)
Pierre Descoteaux (Groulx)
France Hamel (La Peltre)
Yolande James (Nelligan)
Norbert Morin (Montmagny-L'Islet)
Jean Rioux (Iberville)

PQ

Claude Boucher (Johnson)
Danielle Doyer (Matapédia)
Marjolain Dufour (René-Lévesque)

ADQ

Sylvain Légaré (Vanier)

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



Agriculture, pêcheries, alimentation

en sont membres :

La présidente Fatima Houda-Pepin (La Pinière) PLQ
Le vice-président Jean-Pierre Charbonneau (Borduas) PQ

PLQ

Daniel Bernard
(Rouyn-Noranda—Témiscamingue)
André Chenail (Huntingdon)
Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)
Jean-Pierre Soucy (Portneuf)
Dominique Vien (Bellechasse)

PQ

Léandre Dion (Saint-Hyacinthe)
Michel Morin (Nicolet-Yamaska)
Hélène Robert (Deux-Montagnes)

ADQ

Janvier Grondin (Beauce-Nord)

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Collectivités locales, aménagement, habitation, loisirs

en sont membres :

Le président François Ouimet (Marquette) PLQ
Le vice-président Richard Legendre (Blainville) PQ

PLQ

Vincent Auclair (Vimont)
Maurice Clermont (Mille-Îles)
Jean Dubuc (La Prairie)
Fatima Houda-Pepin (La Pinière)
Tony Tomassi (LaFontaine)

PQ

Serge Deslières (Beauharnois)
Agnès Maltais (Taschereau)
Sylvain Pagé (Labelle)

COMMISSION DE L'ÉDUCATION



Éducation, formation professionnelle, protection du consommateur

en sont membres :

Le président Jacques Chagnon (Westmount—Saint-Louis) PLQ
Le vice-président Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) PQ

PLQ

Vincent Auclair (Vimont)
Yvan Bordeleau (Acadie)
Francine Gaudet (Maskinongé)
Éric R. Mercier (Charlesbourg)
Sarah Perreault (Chauveau)

PQ

Noëlla Champagne (Champlain)
Claude Cousineau (Bertrand)
Pauline Marois (Taillon)

Les activités de contrôle parlementaire représentent la moitié des travaux effectués en commission, comme le présente le schéma suivant :

Contrôle parlementaire

Crédits budgétaires du gouvernement	198 h 59	17 %
Interpellations	16 h 08	1 %
Autres mandats de l'Assemblée	239 h 43	20 %
Législation déléguée	1 h 16	0 %
Surveillance d'organismes	18 h 17	2 %
Vérification des engagements financiers	11 h 47	1 %
Imputabilité	43 h 57	4 %
Autres mandats prévus par le règlement	58 h 41	5 %
Mandats d'initiative	13 h 46	1 %

Somme partielle 602 h 34 50 %

Processus législatif

Étude de projets de loi publics	535 h 17	45 %
Étude de projets de loi d'intérêt privé	10 h 26	1 %

Somme partielle 545 h 43 46 %

Organisation générale et élections des présidents et vice-présidents

Somme partielle 40 h 57 3 %

Discussion sur la réforme parlementaire

Somme partielle 9 h 47 0,8 %

TOTAL 1199 h 01 100 %

COMMISSION DE LA CULTURE



Culture, communication, communautés culturelles, immigration,
relations avec les citoyens

en sont membres :

Le président Bernard Brodeur (Shefford) PLQ
Le vice-président André Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) PQ

PLQ

Diane Legault (Chambly)
Éric R. Mercier (Charlesbourg)
Pierre Moreau (Marguerite-D'Youville)
Yves Séguin (Outremont)
Dominique Vien (Bellechasse)

PQ

Jocelyne Caron (Terrebonne)
Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles)
Lucie Papineau (Prévost)

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT



Transports, travaux publics, environnement, faune

en sont membres :

La présidente Louise Harel (Hochelaga-Maisonneuve) PQ
Le vice-président Tony Tomassi (LaFontaine) PLQ

PLQ

Jean Dubuc (La Prairie)
Réjean Lafrenière (Gatineau)
Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
Norbert Morin (Montmagny-L'Islet)
Jean-Pierre Soucy (Portneuf)

PQ

Claude Pinard (Saint-Maurice)
Luc Thériault (Masson)
Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean)

COMMISSION SPÉCIALE



Exceptionnellement, l'Assemblée peut constituer une commission spéciale, ce qui s'est produit en février 2005 relativement au choix d'un site pour le futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)¹. Il s'agit de la troisième commission spéciale depuis la réforme parlementaire de 1984.

en étaient membres :

La présidente Diane Legault (Chambly) PLQ
Le vice-président Sylvain Simard (Richelieu) PQ

PLQ

Karl Blackburn (Roberval)
Philippe Couillard (Mont-Royal)
Francine Gaudet (Maskinongé)
Henri-François Gautrin (Verdun)
Yolande James (Nelligan)
Michèle Lamquin-Éthier (Crémazie)
Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
Pierre Marsan (Robert-Baldwin)
Alain Paquet (Laval-des-Rapides)

PQ

Stéphane Bédard (Chicoutimi)
Nicolas Girard (Gouin)
Louise Harel
(Hochelaga-Maisonneuve)
Pauline Marois (Taillon)
Daniel Turp (Mercier)

ADQ

Sylvie Roy (Lotbinière)

¹ Selon l'article 178 du règlement de l'Assemblée nationale, toute commission spéciale cesse d'exister au moment du dépôt de son rapport à l'Assemblée. La Commission spéciale sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) a été constituée le 21 février 2005 et a déposé son rapport le 8 mars 2005.

FACILITER LA PARTICIPATION DU CITOYEN ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Plusieurs initiatives technologiques ont été entreprises au cours de la dernière année dans le but de favoriser une participation accrue du citoyen aux travaux parlementaires. Pour la première fois, les commissions ont eu recours à la vidéoconférence pour faciliter la consultation des citoyens des régions éloignées. C'est ainsi que la **Commission des affaires sociales** a entendu par vidéoconférence les représentants de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et que la **Commission de l'économie et du travail** a permis à un organisme des Îles-de-la-Madeleine, *Attention Fragiles*, de présenter son mémoire par la voie de la vidéoconférence, dans le cadre de la consultation générale sur la sécurité énergétique.

Par ailleurs, une nouvelle expérience de consultation en ligne a eu lieu à la **Commission des affaires sociales**, dans le cadre de la consultation générale sur l'égalité entre les femmes et les hommes (24 opinions ont été transmises en plus des 105 mémoires). Deux projets pilotes permettant l'accès à la version électronique des documents produits dans le cadre des travaux des commissions (mémoires, documents déposés, procès-verbaux) ont été concluants, et cette pratique a été étendue à toutes les commissions à compter de janvier 2005. Enfin, l'accès des personnes handicapées à l'Assemblée a été grandement facilité par la **Commission des affaires sociales** lors de la consultation générale sur le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives.

Ces initiatives s'ajoutent aux moyens existants que sont la webdiffusion de tous les travaux, l'accès rapide dans le site Internet à la transcription de l'ensemble des débats et l'existence d'une page Web pour chacune des commissions où toute l'information relative aux travaux est accessible.

MANDATS DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Les commissions parlementaires sectorielles peuvent exécuter trois types de mandats : les mandats confiés par l'Assemblée, les mandats d'initiative et les mandats qui découlent de dispositions législatives ou réglementaires. On trouvera en annexe la liste complète des mandats accomplis par les commissions parlementaires en 2004-2005. Il est intéressant de noter que plusieurs de ces mandats sont précédés de séances de travail préparatoires et suivis de séances de travail ayant pour but de faire le bilan des travaux et de préparer un rapport final qui contiendra parfois des observations et recommandations adressées au gouvernement. Les commissions parlementaires ont tenu 85 séances de travail au cours de l'année. Les documents produits par les commissions, tels les documents de consultation, les rapports et les communiqués, peuvent d'ailleurs être consultés dans le site Internet de l'Assemblée nationale; ils sont également accessibles sur cédérom tout comme l'ensemble des mémoires déposés dans le cadre de chacune des consultations publiques.



Pour la première fois, les commissions ont eu recours à la vidéoconférence pour faciliter la consultation des citoyens des régions éloignées.

GLOSSAIRE

Mandats d'initiative

De leur propre initiative, les membres des commissions étudient les projets de règlement et les règlements, les orientations, les activités et la gestion des organismes publics et toute autre matière d'intérêt public.

1. Mandats d'initiative

Au cours de l'année 2004-2005, les membres des commissions se sont penchés de leur propre initiative sur des enjeux qui affectent divers secteurs de l'activité sociale. En voici quelques exemples :

Dans le cadre de son mandat sur la sécurité alimentaire au Québec, la **Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation** a déposé son rapport final en juin 2004. Ce rapport comporte 26 recommandations adoptées à l'unanimité des membres. Celles-ci portent notamment sur l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés, l'adoption d'une politique globale et intégrée de la sécurité alimentaire, et la mise en place d'un programme d'éducation et de sensibilisation ayant un volet scolaire et un volet famille et grand public.

La **Commission des institutions** a poursuivi son mandat sur la mise en œuvre et les perspectives d'avenir de la Politique de développement du Nord-du-Québec et des ententes signées avec les nations crie et inuite (Paix-des-Braves et Sanarratik). Les membres ont rencontré au cours de la dernière année le Grand Chef des Cris, monsieur Ted Moses, ainsi que les représentants de la nation naskapie. La Commission avait auparavant réalisé une mission dans le Nord-du-Québec afin de rencontrer des membres des communautés crie, inuite et jamesienne.

En préparation de la consultation générale qui aura lieu dans le cadre du mandat d'initiative sur la problématique du patrimoine religieux au Québec, la **Commission de la culture** a entendu en séance de travail monsieur Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain à l'Université du Québec à Montréal. La Commission entend produire un document de consultation qu'elle soumettra à la consultation générale et à une consultation en ligne. La Commission a également entendu en séance de travail, en mars 2005, la ministre de la Culture et des Communications et quelques experts sur les enjeux de la diversité des expressions culturelles.

Des commissions parlementaires se sont également donné des mandats de surveillance d'organismes afin d'étudier les orientations, les activités et la gestion d'organismes publics qui relèvent de leur compétence. Les dirigeants des organismes suivants ont été entendus au cours de l'année 2004-2005 : Institut national de santé publique du Québec, Corporation d'hébergement du Québec, Commission municipale du Québec, Société d'habitation du Québec, Conseil supérieur de l'éducation, Agence métropolitaine de transport. Les commissions parlementaires ont également entrepris des mandats de surveillance concernant les organismes suivants : Conseil des relations interculturelles, Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec, Investissement Québec, La Financière agricole du Québec. Enfin, la Commission des finances publiques a déposé un rapport comportant trois recommandations à la suite de l'audition des dirigeants de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

2. Mandats confiés par l'Assemblée

Étude détaillée de projets de loi et d'un projet de règlement

Les commissions parlementaires ont étudié plus de cinquante projets de loi dont on peut consulter la liste complète en annexe. On y trouve les projets de loi du gouvernement, un projet de loi public au nom d'un député, 17 projets de loi d'intérêt privé, et une dizaine de projets de loi dont l'étude n'était pas terminée au 31 mars 2005.

Par ailleurs, la **Commission de l'économie et du travail** a procédé à l'étude du projet de règlement intitulé Règlement sur l'équité salariale dans les entreprises où il n'existe pas de catégories d'emplois à prédominance masculine, conformément à l'article 114 de la Loi sur l'équité salariale et pour faire suite à un mandat confié par l'Assemblée. Il s'agit de la sixième fois depuis la réforme de 1984 qu'une commission parlementaire étudie un projet de règlement.

Consultations générales et particulières

En 2004-2005, pas moins de 595 groupes ou individus sont venus présenter leurs points de vue sur différents sujets soumis à la consultation et 692 mémoires ont été reçus par les commissions (la moyenne annuelle est de 511 mémoires). Ces consultations se situent généralement en amont du processus décisionnel et permettent aux parlementaires de bien évaluer l'ensemble des enjeux soulevés par un sujet. Voici quelques exemples de consultations tenues en 2004-2005 :

La **Commission des affaires sociales** a été chargée de tenir cinq consultations générales portant sur les sujets suivants :

- le document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* (105 mémoires reçus, 24 opinions reçues dans le cadre de la consultation en ligne et 48 personnes et organismes entendus en date du 31 mars 2005);
- le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives (91 mémoires reçus et 56 personnes et organismes entendus en date du 31 mars 2005);
- le projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (76 mémoires reçus et 62 personnes et organismes entendus);
- le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives (38 mémoires reçus et 33 personnes et organismes entendus);
- le document intitulé *Politique du médicament* (la Commission a reçu 80 mémoires en vue des auditions qui ont débuté en avril 2005).

La **Commission de l'éducation** a déposé en juin 2004 un rapport unanime comportant 30 recommandations à la suite de la consultation générale tenue à l'hiver 2004, à la demande de l'Assemblée, sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. À cette occasion,

G L O S S A I R E

Mandats confiés par l'Assemblée

À la demande de l'Assemblée, les commissions étudient les projets de loi, les crédits budgétaires et toute autre matière qui leur est confiée.

Consultation générale

Une consultation générale s'adresse à l'ensemble de la population. Elle est obligatoirement précédée d'un avis public dans les principaux quotidiens, dans la *Gazette officielle du Québec* et dans le site Internet de l'Assemblée invitant les personnes et les organismes intéressés par le sujet à l'étude à soumettre un mémoire à la commission. Celle-ci tient par la suite des auditions publiques pour discuter des mémoires reçus.

Consultation particulière

Une consultation particulière est limitée aux personnes ou aux organismes choisis par la commission ou par l'Assemblée en raison de leur connaissance ou de leur expertise de la question étudiée.

92 mémoires ont été transmis et 87 organismes ont été entendus. C'était la première fois qu'une commission présentait un tel rapport de contenu dans le cadre d'un mandat de l'Assemblée. La Commission a également tenu des consultations particulières lors de l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi de l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé (sept mémoires reçus et sept personnes et organismes entendus).

Après avoir entendu six experts en décembre 2004, la **Commission de l'économie et du travail** a entrepris en janvier 2005 une vaste consultation générale sur le document intitulé *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*. La Commission a reçu 163 mémoires et entendu 122 personnes et organismes en date du 31 mars 2005.

La **Commission des finances publiques** a tenu une consultation générale sur le projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec (la Commission a reçu 51 mémoires et entendu 40 personnes et organismes); la Commission a également tenu des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 195, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (32 mémoires reçus et 27 personnes et organismes entendus).

Enfin, la **Commission de l'aménagement du territoire** a tenu des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 62, Loi sur les compétences municipales (14 mémoires reçus et 10 personnes et organismes entendus) et à l'égard du projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (huit mémoires reçus et 10 personnes et organismes entendus).

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Pendant trois semaines, à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai, les commissions ont procédé à l'étude des crédits budgétaires du gouvernement déposés à l'Assemblée, comme le prévoit l'article 282 du règlement. Au terme de leur mandat, elles avaient consacré un peu plus de 198 heures à l'examen et à l'adoption des crédits budgétaires alloués aux ministères et organismes, soit plus de 54 milliards de dollars.

3. Mandats statutaires et mandats prévus par le règlement

Pour faire suite à l'audition d'une quarantaine d'organismes lors de la consultation générale portant sur le document intitulé *Une réforme de l'accès à l'information : le choix de la transparence*, la **Commission de la culture** a déposé en mai 2004 un rapport final comportant 24 recommandations. Ce rapport recommande notamment au gouvernement d'adopter une politique de divulgation automatique de l'information (la demande d'information formulée auprès des responsables de l'accès deviendrait l'exception).

G L O S S A I R E

Mandats statutaires et mandats prévus par le règlement

Les mandats statutaires prennent naissance dans une loi ou un règlement qui en découle. Par ailleurs, certains mandats des commissions découlent de dispositions prévues au règlement de l'Assemblée nationale.

La **Commission de l'aménagement du territoire** a entendu le président de la Commission de la capitale nationale du Québec relativement à ses états financiers, son rapport d'activité et son plan de développement, en application de l'article 27 de sa loi constitutive. Pour sa part, conformément à l'article 294.1 du règlement de l'Assemblée nationale, la **Commission des institutions** a rencontré la Protectrice du citoyen, madame Pauline Champoux-Lesage, concernant son rapport annuel. En conformité avec certaines dispositions de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, la **Commission de l'éducation** a entendu les dirigeants de 13 universités sur les documents que chacune des universités doit produire. Enfin, la **Commission des transports et de l'environnement** a procédé à l'audition des représentants de l'Agence métropolitaine de transport relativement à ses rapports annuels 2002 et 2003, tel que le prévoit la loi (la Commission a également choisi de questionner les représentants de l'Agence sur ses orientations, ses activités et sa gestion dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme).

INTERPELLATION

En vertu du règlement de l'Assemblée nationale, tout député d'opposition peut interpellier un ministre sur toute question d'intérêt général relevant de sa compétence. L'interpellation a lieu au cours d'une séance de la commission compétente le vendredi matin, de 10 h à 12 h. Il y a une seule interpellation par semaine pendant les périodes où l'Assemblée siège (sauf en période de travaux intensifs où il n'y en a pas).

Les ministres du gouvernement ont été interpellés en commission parlementaire sur les sujets suivants :

- la politique du médicament et les relations entre médecins et pharmaciens;
- le dernier avis du Conseil de la famille et de l'enfance intitulé *Vieillesse et santé fragile: un choc pour la famille?*;
- l'abandon de la capitale nationale par le gouvernement libéral;
- la direction politique du projet de Papiers Gaspésia;
- le prolongement des heures d'ouverture des commerces;
- les politiques gouvernementales en matière d'éducation;
- la réingénierie de l'État québécois;
- la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.

Imputabilité

Au cours de l'année financière 2004-2005, la **Commission de l'administration publique** a déposé à l'Assemblée nationale trois rapports contenant des recommandations. Il s'agit des 12^e et 13^e rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes

GLOSSAIRE

Imputabilité

La **Commission de l'administration publique** a le mandat d'entendre les administrateurs publics sur leur gestion. La Commission réalise ce mandat en invitant les sous-ministres et les dirigeants d'organismes à venir exposer publiquement leurs réactions aux observations contenues dans le rapport du Vérificateur général découlant de ses travaux de vérification de l'optimisation des ressources. Ce rapport est déposé à l'Assemblée nationale en décembre et en juin de chaque année.

publics qui contiennent plusieurs recommandations adoptées à l'unanimité par les membres de la Commission. Ces rapports portaient sur les sujets suivants :

- la gestion du Centre de conservation du Québec;
- les services de santé mentale;
- les subventions du gouvernement à des organismes sans but lucratif;
- la surveillance et le contrôle de l'eau;
- l'aide aux élèves en difficulté;
- la gestion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services;
- la gestion du projet de prolongement du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval;
- la gestion de la sécurité informatique;
- les services à domicile et les services d'hébergement aux personnes en perte d'autonomie.

Le troisième rapport fait suite à l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion 2003-2004 et contient trois recommandations. Celles-ci portent sur la modification des exigences quant aux pratiques comptables dans le réseau de la santé et des services sociaux, le niveau des ressources financières du Vérificateur général et l'étanchéité de ses pratiques.

Engagements financiers

L'objet de ce mandat est d'assurer une surveillance parlementaire continue de l'utilisation des crédits budgétaires alloués aux ministères et organismes par l'Assemblée nationale. En scrutant les dépenses d'une certaine importance, la Commission s'assure de leur opportunité, du respect des règles et des normes gouvernementales qui encadrent l'octroi des contrats et des subventions et de l'équité dans l'attribution des deniers publics.

Étant donné la charge considérable que représente la vérification d'environ 20 000 engagements par année, la Commission a décidé, en 2004, de moderniser ses méthodes et ses outils de travail en examinant les engagements financiers transmis par écrit par les ministères, plutôt qu'en invitant systématiquement les ministres responsables devant la Commission pour répondre de leurs engagements des mois précédents. L'audition d'un ministre n'est pas exclue du processus de vérification, mais la Commission n'y recourt que si les renseignements adressés par écrit ne l'éclairent pas suffisamment. C'est ainsi que la Commission a entendu le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en mars 2005.

Ce nouveau mode de fonctionnement a permis la vérification de quelque 11 000 engagements financiers au cours de cinq séances de travail réservées à cet exercice.

GLOSSAIRE

Engagements financiers

En vertu du règlement de l'Assemblée nationale, la **Commission de l'administration publique** doit procéder à la vérification de tous les engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui ont été autorisés par le Conseil du trésor, le Conseil exécutif ou les ministères.

L'Assemblée nationale et LES CITOYENS

UNE ASSEMBLÉE À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

Le rapprochement entre les citoyens et leurs élus est une préoccupation constante des institutions parlementaires. Depuis la fin des années 70, l'Assemblée nationale s'est dotée d'une foule de moyens de communication, ce qui fait d'elle aujourd'hui l'une des assemblées les plus avant-gardistes au Canada en cette matière. Elle dispose d'un programme d'activités pédagogiques et d'une série de publications et d'activités destinées au grand public, telles des expositions et des journées portes ouvertes en plus d'un site Internet qui reçoit annuellement environ 1,8 million de visites. Plus de 1,7 million de personnes ont accès à la télédiffusion des débats et des dizaines de milliers visitent l'hôtel du Parlement chaque année.

Cependant, à l'ère des nouvelles en continu, de l'instantanéité et des nouvelles technologies, il appert que l'Assemblée doit non seulement poursuivre, mais intensifier substantiellement ses efforts. Le président de l'Assemblée nationale présentait en juin 2004 les résultats d'une étude démontrant que notre institution parlementaire demeure insuffisamment connue, particulièrement chez les jeunes, et que la mission de l'Assemblée doit être mieux expliquée à la population.

LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Peu nombreux sont les parlements dans le monde qui offrent des activités éducatives aussi enrichissantes à leur population que celles de l'Assemblée nationale du Québec. Pour stimuler l'intérêt des gens de tous âges envers l'exercice de la démocratie, de même que pour offrir des outils qui contribueront à faire d'eux des citoyens actifs et avertis, l'Assemblée nationale a développé différentes activités et publications visant à l'éducation à la démocratie.

La tournée des écoles

Dans le but de mieux faire connaître aux étudiants le rôle de l'Assemblée nationale, son histoire et ses réalisations, le président de l'Assemblée nationale, monsieur Michel Bissonnet, a effectué à l'hiver 2005 une tournée dans 14 établissements d'enseignement de niveau secondaire, au cours de laquelle plus de 4000 étudiants ont été rejoints dans six régions du Québec. Il s'agit de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Cette tournée, ayant pour thème *Le défi de la démocratie*, s'inscrit dans le cadre du programme d'activités éducatives de l'Assemblée. Elle vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de participer à la vie démocratique et à présenter l'Assemblée comme lieu de débats et d'expression sur les enjeux qui les touchent quotidiennement.



Les résultats du sondage sont accessibles dans le site Internet de l'Assemblée nationale en cliquant sur l'onglet *Nouvelles de l'Assemblée*.



Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, accompagné des whips en chef du gouvernement et de l'opposition officielle, MM. Yvon Vallières et Michel Morin, a dévoilé en juin 2004 les résultats d'un sondage commandé par l'Assemblée nationale sur la connaissance et la perception des citoyens québécois à l'égard de l'Assemblée nationale et des députés.



Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a effectué à l'hiver 2005 une tournée dans 14 établissements d'enseignement de niveau secondaire, au cours de laquelle plus de 4000 étudiants ont été rejoints dans six régions du Québec.



Tournoi jeunes démocrates,
du 16 au 18 avril 2004



Parlement écolier, le 14 mai 2004

Le tournoi et les simulations parlementaires

Les simulations parlementaires permettent aux participants de comprendre le fonctionnement de l'Assemblée, ses règles, ses avantages et ses limites. Grâce à ces jeux de rôles, ils élaborent et débattent des projets de loi en apprenant l'art du compromis, des consensus et du respect de l'autre.

TOURNOI JEUNES DÉMOCRATES DU 16 AU 18 AVRIL 2004

Jeu-questionnaire sur la démocratie de la Grèce antique à aujourd'hui

Clientèle : 4^e et 5^e secondaire et collégiale

Participation : 300 étudiants

PARLEMENT ÉCOLIER LE 14 MAI 2004

Clientèle : 6^e année

Participation : 118 députés-écoliers

Quelques exemples

de projets de loi étudiés : Loi obligeant les commissions scolaires à instaurer des cours de secourisme à l'intention des élèves du 3^e cycle du primaire

Loi obligeant les élèves du 3^e cycle du primaire à consacrer une période de 60 minutes en tutorat auprès d'élèves en difficulté

PARLEMENT DES SAGES DU 13 AU 15 SEPTEMBRE 2004

Clientèle : Retraités et préretraités

Participation : 125 sages

Quelques exemples

de projets de loi étudiés : Loi concernant la mise en œuvre d'une politique du « bien vieillir »

Loi sur les services de soins à domicile

PARLEMENT JEUNESSE DU 26 AU 30 DÉCEMBRE 2004

Clientèle : Collégiale et universitaire

Participation : 104 étudiants dont quatre étaient originaires de la Communauté française de Belgique, trois de la Roumanie et un de la Colombie-Britannique

Quelques exemples

de projets de loi étudiés : Loi sur l'euthanasie assistée

Loi sur l'insertion des personnes immigrantes en région

PARLEMENT ÉTUDIANT DU 3 AU 7 JANVIER 2005

Clientèle : Collégiale et universitaire

Participation : 133 étudiants

Quelques exemples

de projets de loi étudiés : Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec

Loi sur la sécurité privée

FORUM ÉTUDIANT DU 9 AU 13 JANVIER 2005

Clientèle :	Collégiale
Participation :	130 étudiants originaires de 25 collèges
Quelques exemples de projets de loi étudiés :	Loi sur le développement durable de la forêt Loi sur l'amélioration des conditions financières des étudiants

PARLEMENT DES JEUNES DU 16 AU 18 FÉVRIER 2005

Clientèle :	3 ^e et 4 ^e secondaire
Participation :	134 étudiants originaires de 29 écoles secondaires
Quelques exemples de projets de loi étudiés :	Loi concernant certaines mesures pour informer, conscientiser et impliquer les jeunes dans la vie politique Loi instaurant un stage obligatoire en milieu de travail

Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Depuis sa création, le 21 juin 1978, cette Fondation a pour mission d'améliorer, auprès du grand public et des jeunes en particulier, la connaissance de nos institutions politiques et parlementaires, que ce soit par l'entremise de simulations parlementaires ou de stages.

Elle a versé plus d'un million de dollars en bourses pour la réalisation de stages parlementaires, en plus de favoriser l'apprentissage des institutions politiques et parlementaires par de jeunes universitaires du Québec. Près d'une centaine de jeunes ont bénéficié de ces stages parlementaires et ont mis à profit l'expérience dans leur projet de carrière.

JOURNÉE DES CHEFS DE FILE

C'est à l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Québec et président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, monsieur Michel Bissonnet, que des décideurs de la société québécoise ont participé, le 10 novembre 2004, à l'activité *Les chefs de file au Parlement* à l'hôtel du Parlement à Québec. La vice-présidente de l'Assemblée nationale et de la Fondation, madame Diane Leblanc, le premier ministre, monsieur Jean Charest, le chef de l'opposition officielle, monsieur Bernard Landry, et le député de Rivière-du-Loup, monsieur Mario Dumont, ont pris la parole à l'occasion de cet événement. Cette activité, qui réunissait parlementaires et chefs de file, avait pour objectif de mieux faire connaître la Fondation aux décideurs québécois et de jeter les bases d'un partenariat susceptible de favoriser la promotion de nos institutions démocratiques dans les régions et dans les milieux du Québec.



M. Ghislain Otis, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, a prononcé un discours sur *L'évolution constitutionnelle du Québec et des peuples autochtones : le défi de l'interdépendance* à l'occasion de la Conférence Jean-Charles-Bonenfant, tenue le 3 novembre 2004 à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Les stages parlementaires, une expérience unique

Chaque année, pendant une période de 10 mois, les boursiers de la Fondation vivent concrètement les nombreuses facettes de la vie parlementaire québécoise. Ils se familiarisent avec le fonctionnement de l'Assemblée nationale et des institutions qui en relèvent, soit le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme. Par la suite, chacun d'eux est jumelé à un député du gouvernement, puis à un député de l'opposition. Les boursiers participent également à une mission à l'étranger et rédigent un mémoire.

Voici les sujets des mémoires déposés par les quatre boursiers en juin 2004 :

- *Une constitution formelle pour le Québec : mais qu'attendons-nous?*
(Pierre-Marc Daigneault)
- *L'Assemblée nationale du Québec et l'immigration, 1968-1981: reflets de l'évolution du Québec et de ses préoccupations.*
(Jérôme Laflamme)
- *L'arrêt Libman : symptôme du syndrome « suprême ».*
(Frédéric Legendre)
- *La nouvelle gestion publique au Québec et le repositionnement de l'État providence dans le contexte de la réforme néo-libérale : analyse du discours politique.*
(François Rivet)

L'ABC de la procédure parlementaire à l'Université Laval

L'Assemblée nationale du Québec a mis sur pied un cours en droit et procédure parlementaire à l'Université Laval, à l'hiver 2005.

Ce cours permet aux étudiants en droit de se familiariser avec les règles et principes propres à l'organisation et au fonctionnement de l'Assemblée. Les notions de droit parlementaire sont mises en perspective par rapport à d'autres notions constitutionnelles, telles que les chartes des droits et libertés. Les grandes règles du débat parlementaire sont présentées, et le cheminement complet des projets de loi publics et d'intérêt privé jusqu'à leur sanction par le lieutenant-gouverneur est expliqué. Le cours aborde également les notions liées au processus budgétaire et aux mécanismes de contrôle parlementaire.

UNE ASSEMBLÉE OUVERTE AUX CITOYENS

En compagnie de guides, les citoyens sont invités à visiter l'hôtel du Parlement, qui a été conçu par l'architecte Eugène-Étienne Taché et construit entre 1877 et 1886 sur ce qui est devenu le premier site historique du Québec. Au cours de la visite, les guides expliquent l'histoire et le fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec. Par la même occasion, les visiteurs peuvent découvrir et admirer les particularités de l'architecture de l'édifice et la richesse des œuvres qu'il renferme. Les visites sont offertes en français et en anglais et, sur réservation, en espagnol, en italien et en langage des signes.

Un total de 80 693 personnes ont visité l'hôtel du Parlement en 2004-2005

Langue	Nombre	Provenance	Nombre
Français	57 637	Québec	51 319 64 %
Anglais	21 999	Autres provinces	7 775 10 %
Espagnol	893	États-Unis	8 601 10 %
Italien	164	Autres pays	12 998 16 %
LSQ (Langue des signes québécoise)	34		

De nombreux visiteurs profitent de l'occasion pour assister aux séances de l'Assemblée et des commissions parlementaires. Cent quarante sièges leur sont destinés dans les tribunes de la salle de l'Assemblée nationale et des places sont réservées au public dans chacune des salles de commission parlementaire. En 2004-2005, 15 571 personnes ont ainsi assisté aux travaux dans la salle de l'Assemblée nationale, et 7384 dans les salles de commission.

Les jeunes ne sont pas en reste. De concert avec la Commission de la capitale nationale du Québec, l'Assemblée nationale offre de nombreux programmes de visites à l'intention des élèves du primaire et du secondaire, dont certains visent spécifiquement les élèves immigrants et contribuent à leur apprentissage du français. Ces activités comprennent non seulement la visite de l'hôtel du Parlement, mais également un passage par la promenade des Premiers-Ministres et l'Observatoire de la capitale.

Au cours de la dernière année, 33 729 étudiants ont profité d'une visite commentée.

Commission de la capitale nationale		Groupes scolaires		Total d'étudiants	
Primaire	8 350	Primaire	8 806	Primaire	17 156
Secondaire	4 373	Secondaire	7 636	Secondaire	12 009
Immigrants (adultes)	1 976			Immigrants (adultes)	1 976
Immigrants (enfants)	622			Immigrants (enfants)	622
		Collégial	1 276	Collégial	1 276
		Universitaire	690	Universitaire	690
Total	15 321	Total	18 408	Total	33 729



En compagnie de guides, les citoyens sont invités à visiter l'hôtel du Parlement, qui a été conçu par l'architecte Eugène-Étienne Taché et construit entre 1877 et 1886 sur ce qui est devenu le premier site historique du Québec.

L'Assemblée nationale a été l'hôte, en 2004-2005, de 221 accueils, cérémonies protocolaires et activités privées qui ont rassemblé 11 506 personnes.



Le 19 octobre 2004, l'Assemblée nationale soulignait l'entrée en vigueur de la Proclamation royale qui désigne le 28 juillet de chaque année *Journée de commémoration du Grand Dérangement*. Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, est accompagné du président sortant de la Société nationale de l'Acadie, M. Euclide Chiasson.



Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a invité en 2004-2005 des représentants de diverses communautés culturelles du Québec. La communauté haïtienne a visité l'hôtel du Parlement le 10 mars 2005.

JOURNÉE DE COMMÉMORATION DU GRAND DÉRANGEMENT DES ACADIENS

Le 19 octobre 2004, l'Assemblée nationale soulignait, lors d'une cérémonie officielle à la salle de l'Assemblée nationale, l'entrée en vigueur de la Proclamation royale qui désigne le 28 juillet de chaque année *Journée de commémoration du Grand Dérangement*.

Cette Proclamation, lue pour l'occasion par le lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Lise Thibault, reconnaît les torts causés aux Acadiens lors de la déportation de 1755 à 1763 qui a entraîné des conséquences tragiques pour plusieurs milliers d'entre eux.

Le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, le chef de l'opposition officielle, monsieur Bernard Landry, et le député de Rivière-du-Loup, monsieur Mario Dumont, ont tour à tour pris la parole pour témoigner de l'amitié et de la solidarité des Québécois envers les Acadiens. Une motion a ensuite été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale.

Une délégation du Nouveau-Brunswick, dont le président de l'Assemblée législative, monsieur Bev Harrison, a également assisté à cette cérémonie. Par ailleurs, la première session de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick-Québec s'est tenue pour la première fois à Québec du 17 au 20 octobre 2004.

L'accueil des communautés culturelles

Soucieux de mieux faire connaître le travail des élus et de renforcer les liens qui unissent les institutions parlementaires à tous les citoyens qui composent la société québécoise, quelle que soit leur origine, le président de l'Assemblée nationale, monsieur Michel Bissonnet, a invité en 2004-2005 des représentants de diverses communautés culturelles du Québec à visiter l'hôtel du Parlement.

Les groupes suivants ont été reçus :

- Communauté marocaine (7 avril 2004)
- Communauté sikhe (5 mai 2004)
- Communauté juive (18 mai 2004)
- Communauté pakistanaise (8 décembre 2004)
- Communautés bangladeshie et sri-lankaise (15 décembre 2004)
- Communauté haïtienne (10 mars 2005)
- Communauté russophone (22 mars 2005)

UN LIEU D'ÉCHANGES CULTURELS

Journée du livre politique

La vice-présidente de l'Assemblée nationale et députée de Beauce-Sud, madame Diane Leblanc, a remis, le 13 avril 2004, les prix décernés dans le cadre de la deuxième édition de la *Journée du livre politique au Québec*, au cours d'une cérémonie tenue à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Les lauréats de ces prix ont été annoncés au terme d'une journée d'activités mettant en valeur ce genre littéraire.

Jean-Claude Picard, auteur, journaliste et professeur agrégé au Département d'information et de communication de l'Université Laval, a reçu le *Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale*, d'une valeur de 5 000 \$, pour sa biographie *Camille Laurin : l'homme debout*. Ce prix récompense la qualité, l'originalité et l'intérêt d'une œuvre soumise par un éditeur québécois et portant sur la politique au Québec.

Caroline Patsias a remporté le *Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant*, d'une valeur de 3 000 \$, pour sa thèse de doctorat : *Vivre-ensemble et communauté politique : entre ordres domestique et civique. Les groupes de citoyens marseillais et québécois*. Madame Patsias a également obtenu le *Prix Ministère des Relations internationales du Québec / Ministère des Affaires étrangères de France*. **Jean-René Thuot** a pour sa part gagné le deuxième *Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant*, d'une valeur de 2 000 \$, pour son mémoire *Élites locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse Saint-Roch-de-l'Achigan, de 1810 à 1840*.



La vice-présidente de l'Assemblée nationale et députée de Beauce-Sud, M^{me} Diane Leblanc, a remis les prix décernés dans le cadre de la deuxième édition de la *Journée du livre politique au Québec*. De gauche à droite, Jean-René Thuot, Diane Leblanc, Caroline Patsias et Jean-Claude Picard.

EXPOSITION LE CODE CIVIL : UNE HISTOIRE DE FAMILLE

Du 14 septembre au 17 décembre 2004, l'Assemblée nationale et le ministère de la Justice du Québec, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec et l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, ont présenté à l'hôtel du Parlement l'exposition *Le Code civil : une histoire de famille*. S'inscrivant dans la programmation des Fêtes du bicentenaire du Code civil des Français et du dixième anniversaire du Code civil du Québec, cette exposition a raconté l'histoire de l'élaboration de notre système de droit civil, de la Nouvelle-France à nos jours, à travers son impact sur la famille.

L'exposition a été inaugurée officiellement le 14 septembre par le président de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur Michel Bissonnet, et le ministre de la Justice et Procureur général du Québec, monsieur Jacques P. Dupuis, au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient plusieurs dignitaires, dont le président de l'Assemblée nationale de la République française, monsieur Jean-Louis Debré.



Cérémonie d'ouverture de l'exposition *Le Code civil : une histoire de famille* à la salle du Conseil législatif, le 14 septembre 2004.

LES COMMUNICATIONS

Les publications

Répertoire des parlementaires de la 37^e législature

L'Assemblée nationale a publié le *Répertoire des parlementaires de la 37^e législature* qui présente les 125 députés de l'Assemblée nationale du Québec. Véritable mine d'informations, on y trouve notamment des renseignements concernant les fonctions parlementaires et les coordonnées des députés, de même qu'une carte et les principales données socio-économiques de chacune des circonscriptions électorales.

Site Internet

Depuis janvier 2005, tous les documents déposés lors des consultations générales et particulières sont diffusés dans le site Internet, à l'intérieur de la section consacrée à la commission parlementaire compétente. Cet ajout permet notamment aux citoyens d'accéder en ligne au contenu des mémoires présentés en commission. Par ailleurs, on a poursuivi dans le site la diffusion de nouvelles informations historiques en ajoutant à sa collection les débats reconstitués de la 2^e session de la 17^e législature (du 8 janvier 1929 au 4 avril 1929) et ceux de la 1^{re} session de la 18^e législature (du 3 novembre 1931 au 19 février 1932). Signalons enfin qu'on retrouve maintenant dans le site la liste des titulaires des ministères depuis 1867 et qu'à partir de la notice biographique d'un grand nombre de parlementaires il est possible d'obtenir la liste de ses fonds d'archives.

Le Canal de l'Assemblée nationale

Le canal télévisé de l'Assemblée nationale est un outil unique qui permet à la population québécoise d'en apprendre davantage sur les rouages de notre démocratie parlementaire. Depuis sa création, en octobre 1978, le canal ne cesse de se moderniser. Une équipe multidisciplinaire composée de réalisateurs, de caméramans, de preneurs de son, de monteurs, de transcripteurs et de réviseurs gravite autour de cet outil, devenu aujourd'hui indispensable puisqu'il assure l'accès de la population à l'information parlementaire. De nombreux événements spéciaux, des conférences de presse, des points de presse et des simulations parlementaires y sont maintenant diffusés. Les travaux parlementaires sont transmis en direct, en différé et en reprise sur le Canal de l'Assemblée nationale, et en direct dans le site Internet de l'Assemblée. Le présent tableau dresse un portrait des activités de diffusion réalisées en 2004-2005.



Une équipe multidisciplinaire composée de réalisateurs, de caméramans, de preneurs de son, de monteurs, de transcripteurs et de réviseurs gravite autour du Canal de l'Assemblée nationale, devenu aujourd'hui indispensable puisqu'il assure l'accès de la population à l'information parlementaire.

Diffusion	Nombre d'événements	Durée
Câblodistribution et satellite	1155	1907 h 12
	animation électronique en continu	6876 h 48
Total		8784 h 00
Webdiffusion	770	1618 h 51

L'Assemblée nationale et LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE



L'internationalisation de la vie en société et son impact indéniable sur les enjeux sociaux, culturels, économiques et politiques incitent les parlements à se positionner sur la scène internationale par l'échange d'informations, d'expertises, d'expériences et d'idées. Ces relations qu'entretient un Parlement avec un ou plusieurs autres se nomment relations interparlementaires. La diplomatie parlementaire s'exerce auprès de diverses organisations internationales ainsi qu'avec les membres des corps diplomatique et consulaire. Ainsi, depuis plus d'un demi-siècle, l'Assemblée nationale a tissé un important réseau de relations pouvant être regroupées en trois grandes catégories :

- les relations multilatérales (relations entre l'Assemblée et des organisations regroupant plusieurs parlements);
- les relations bilatérales (relations entre l'Assemblée et un autre Parlement);
- la coopération interparlementaire (soutien au renforcement des institutions parlementaires dans les pays en émergence et en consolidation démocratique).

Dans nos systèmes démocratiques, fondés sur la séparation des pouvoirs, les parlements conduisent leurs relations internationales de manière autonome et dans le respect du pluralisme politique. C'est le président de l'Assemblée nationale qui a la responsabilité de représenter l'institution lors des activités internationales, dont le caractère non partisan est assuré par des délégations constituées de députés qui sont issus des diverses formations politiques représentées à l'Assemblée.

LES RELATIONS MULTILATÉRALES

La Francophonie parlementaire

Une délégation de l'Assemblée nationale a pris part à la XXX^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui a eu lieu à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, du 3 au 7 juillet 2004. Au cours de cette session, le président de l'Assemblée nationale et vice-président de l'APF, monsieur Michel Bissonnet, a participé au débat général à l'ouverture de la session, sur le thème « La relation du citoyen à la vie politique : crise et renouveau ».

En outre, l'Assemblée nationale du Québec est à l'origine de l'adoption par l'APF de résolutions portant notamment sur la situation en Haïti, l'élaboration d'une Convention sur la diversité des contenus culturels par l'UNESCO et le Parlement francophone des jeunes.

À l'initiative de l'Assemblée nationale du Québec, deux séminaires ont été organisés pour poursuivre l'objectif des Nations unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Le premier, destiné aux femmes parlementaires d'Afrique de l'Ouest, s'est tenu en octobre 2004 à Bamako, au Mali. Le second aura lieu à Madagascar en 2005 et réunira les femmes parlementaires de l'océan Indien.

GLOSSAIRE

APF

Assemblée parlementaire de la Francophonie : fondée en 1967, réunit 72 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 54 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1974)

APC

Association parlementaire du Commonwealth : fondée en 1911, regroupe 171 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 54 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1933)

CSG

Council of State Governments des États-Unis; créé en 1933, regroupe les représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre international associé depuis 1995)

COPA

Confédération parlementaire des Amériques : née en 1997 d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, regroupe les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organismes interparlementaires des Amériques.

NCSL

National Conference of State Legislatures; fondée en 1975, regroupe les assemblées législatives des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre international affilié depuis avril 2000).

Finalement, la délégation de l'Assemblée nationale du Québec a proposé que la Commission de la coopération et du développement de l'APF se penche sur le thème du suivi des négociations commerciales internationales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une communication conjointe des assemblées du Québec et du Burkina Faso permettra aux parlementaires de l'espace francophone de s'informer régulièrement de l'impact de ces négociations auprès des populations.

Le Commonwealth

En septembre 2004, l'Assemblée nationale a accueilli la 50^e Conférence parlementaire du Commonwealth, de concert avec la section fédérale canadienne et celle de l'Ontario. Réunis sous le thème « Les responsabilités et les droits des citoyens et des parlements dans la collectivité mondiale », les 650 délégués présents, dont plus de 150 présidents ou vice-présidents d'assemblées législatives, représentaient 50 des 53 pays qui forment le Commonwealth. Forte de quelque 16 000 parlementaires membres, l'APC représente plus de 180 parlements et près de 1,75 milliard d'individus.

Parmi les activités qui se sont déroulées à Québec, mentionnons :

- la cérémonie d'ouverture, marquée par la présence de la gouverneure générale du Canada, la très honorable Adrienne Clarkson;
- la plénière d'ouverture, au cours de laquelle le secrétaire général du Commonwealth, monsieur Don McKinnon, a prononcé une allocution;
- la 24^e Conférence des petits pays du Commonwealth;
- la réunion du comité directeur du Réseau des femmes parlementaires du Commonwealth.

Ces activités auront permis à l'Assemblée nationale de bénéficier d'une visibilité internationale considérable auprès des participants présents, sans compter un renforcement de sa renommée au sein de l'Association. Elles ont également offert une tribune de choix au président de l'Assemblée nationale pour faire connaître le réseau des relations interparlementaires et internationales du Parlement du Québec, ainsi que son expertise en matière de renforcement démocratique.

Par ailleurs, au cours de l'année 2004-2005, l'Assemblée nationale a poursuivi l'établissement de relations plus étroites avec plusieurs institutions législatives du Royaume-Uni. Du 25 juin au 2 juillet, une mission du président de l'Assemblée nationale, accompagné des leaders et des whips, a eu lieu à Westminster et au Parlement écossais. Cette démarche s'inscrivait dans la réflexion entreprise à la suite du dépôt de la proposition globale de réforme parlementaire du président concernant notamment l'utilisation des nouvelles technologies au Parlement, la participation des citoyens et la reddition de comptes. Le président de



En septembre 2004, l'Assemblée nationale a accueilli la 50^e Conférence parlementaire du Commonwealth, de concert avec la section fédérale canadienne et celle de l'Ontario. Cet événement a amené 650 délégués à Québec.

l'Assemblée nationale a également été invité à participer, le 9 octobre 2004, à l'inauguration officielle du nouveau Parlement écossais. Enfin, du 2 au 7 novembre, le comité directeur de la section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) effectuait une visite de travail au Parlement écossais, à l'invitation de son président, le très honorable George Reid. Parmi les thèmes étudiés, mentionnons la politique des langues officielles, le développement économique régional par le tourisme et les stratégies de rapprochement entre le Parlement et les citoyens.

La Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

L'Assemblée nationale a pris part à une mission de bons offices que la COPA a réalisée en Haïti, du 11 au 15 novembre 2004. Cette mission, à laquelle a participé une députée de l'Assemblée nationale, avait pour but de recueillir les points de vue des principaux acteurs qui travaillent à la résolution de la crise politique en Haïti depuis les élections législatives de mai 2000. La délégation de la COPA a ainsi pu s'entretenir avec des représentants du gouvernement de transition, dont le premier ministre par intérim d'Haïti, monsieur Gérard Latortue, des dirigeants de la Convergence démocratique, des ex-parlementaires du parti Famni Lavalas ainsi qu'avec les autorités de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Par ailleurs, le 20 mai 2004, la section du Québec du Réseau des femmes parlementaires des Amériques a organisé un petit-déjeuner conférence portant sur les impacts de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) sur les femmes. En outre, le 4 juin 2004, la section du Québec de la COPA a convié les députés de l'Assemblée nationale à une conférence au sujet de l'état actuel des négociations de la ZLEA et sur la position du Québec dans le cadre de ces pourparlers.

Les États-Unis

L'Assemblée nationale est membre international affilié à la *National Conference of State Legislatures* (NCSL). L'Assemblée générale de l'organisation, réunie à Salt Lake City en juillet 2004, a adopté une modification de ses statuts et règlements afin de permettre à l'Assemblée nationale de devenir officiellement membre de deux des quinze commissions permanentes de la NCSL, soit la Commission du développement économique, du commerce et des affaires culturelles, ainsi que la Commission de l'environnement et des ressources naturelles.

À titre de membre international affilié au *Council of State Governments* (CSG) et de son chapitre de l'Est, l'*Eastern Regional Conference* (ERC), l'Assemblée nationale détient des postes de responsabilité au sein des comités exécutifs du CSG et de l'ERC, ainsi que la vice-présidence à l'ERC de la Commission sur les relations Canada—États-Unis et de la Commission de l'énergie et de

l'environnement. En prévision de la tenue de l'assemblée annuelle de l'ERC, à l'Assemblée nationale en 2007, cette dernière a mis sur pied, en 2004, un comité d'accueil, présidé par le premier vice-président.

LES RELATIONS BILATÉRALES

Coopération interparlementaire franco-qubécoise

Le président de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur Michel Bissonnet, a accueilli, du 12 au 14 septembre, son homologue de l'Assemblée nationale française, monsieur Jean-Louis Debré. La Commission interparlementaire franco-qubécoise soulignait, cette année, le 25^e anniversaire de sa création. Les travaux de la XVIII^e session de la Commission ont principalement porté sur les systèmes de santé au Québec et en France, notamment sur le financement, l'impact du vieillissement de la population, l'assurance maladie et la diversité culturelle et linguistique.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a accueilli, du 18 au 25 avril 2004, le Groupe interparlementaire France-Québec du Sénat français qui, pour l'occasion, s'est penché sur le système de santé au Québec et l'administration territoriale.

Coopération interparlementaire avec le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Parlement wallon

Six parlementaires québécois ont participé, du 21 au 23 février 2005, à la XVIII^e session du Comité mixte Assemblée nationale / Parlement de la Communauté française de Belgique, dont les thèmes principaux ont été le financement des entités fédérées et les programmes d'aide et de protection de la jeunesse. Cette session marquait le 25^e anniversaire de la création de ce Comité, créé à Québec, en 1979.

Par la suite, la délégation québécoise a pris part à la II^e session du Comité mixte Assemblée nationale / Parlement wallon, qui s'est tenue les 24 et 25 février 2005 à Namur, en Wallonie, pour traiter du développement durable.

Les relations avec d'autres États et institutions européennes

L'Assemblée nationale du Québec a considérablement développé ses relations avec l'Italie en 2004 et 2005. Au cours d'une mission menée du 4 au 8 février 2005, le président de l'Assemblée nationale a rencontré, entre autres parlementaires, le président de la Chambre des députés de la République italienne, monsieur Pier Ferdinando Casini. Le président Bissonnet a profité de l'occasion pour inviter officiellement M. Casini à se rendre au Québec au cours de l'année 2005. Par ailleurs, du 26 septembre au 1^{er} octobre 2004, l'Assemblée nationale a accueilli 12 des 20 présidents et vice-présidents des conseils régionaux de la République italienne, avec lesquels les parlementaires québécois ont eu des échanges très fructueux au sujet des institutions parlementaires, de l'immigration et de l'intégration des immigrants, ainsi que du développement économique régional.



À l'occasion du 25^e anniversaire de la Commission interparlementaire franco-qubécoise, le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, et son homologue français, M. Jean-Louis Debré, ont procédé à la plantation d'un chêne européen sur les terrains de l'hôtel du Parlement.

Par ailleurs, l'Allemagne constitue toujours un partenaire privilégié de l'Assemblée nationale. En octobre 2004, l'Assemblée nationale a accueilli les membres de la Commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, ainsi que le Comité interparlementaire sur les nouvelles technologies du Landtag de Bavière, venus à l'Assemblée nationale pour s'enquérir des ressources technologiques à la disposition des parlementaires et du personnel administratif.

Enfin, des parlementaires québécois ont réalisé une mission auprès des institutions européennes, du 21 au 25 février 2005, durant laquelle il a été notamment question de développement régional, d'organismes génétiquement modifiés, de sécurité alimentaire et du projet de réforme du mode de scrutin.

Signature d'une entente avec l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

L'Assemblée nationale, à l'initiative de son président, proposait, au printemps 2004, à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, la conclusion d'une entente de coopération bilatérale formelle, à l'instar des relations qu'elle entretient avec sa voisine ontarienne. Des liens étroits unissaient déjà les parlementaires du Nouveau-Brunswick et du Québec au sein de la région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, et il apparaissait maintenant nécessaire de constituer un forum où ceux-ci puissent tenir des rencontres régulières sur des sujets d'intérêt bilatéral.

Le 1^{er} septembre 2004, le président de l'Assemblée nationale du Québec et son homologue de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ont ainsi signé une entente créant l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick — Québec. L'Association a tenu sa première session à Québec, du 17 au 20 octobre 2004, durant laquelle plusieurs thèmes ont été abordés, notamment le développement économique régional par le tourisme, l'assurance automobile et le gouvernement en ligne.

Le Service des études documentaires apporte un soutien à la Direction des relations interparlementaires et internationales par la rédaction de notes d'allocation, de discours et de synthèses sur différentes questions associées aux mandats et responsabilités des parlementaires. En 2004-2005, le Service a rédigé plus de 75 documents à l'occasion des activités internationales de l'Assemblée nationale.



Le 1^{er} septembre 2004, le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, et son homologue du Nouveau-Brunswick, M. Bev Harrison, ont signé une entente créant l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick-Québec.

Coopération parlementaire Ontario-Québec (APOQ)

L'Association parlementaire Ontario-Québec a pour but de développer la coopération interparlementaire entre les deux assemblées, notamment sur les plans législatif, culturel, économique, scientifique et technologique, et vise également à renforcer les liens d'amitié de manière plus générale.

La 14^e assemblée générale de l'APOQ s'est tenue à Québec du 17 au 19 novembre 2004. En plus de discuter de l'actualité politique en Ontario et au Québec, les parlementaires ont aussi échangé au sujet de la situation énergétique et de l'amélioration des soins de santé pour les aînés afin de pourvoir aux besoins de la population vieillissante.

LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

L'Assemblée nationale participe activement, depuis plusieurs années déjà, à l'affermissement de la démocratie parlementaire, en offrant aux institutions parlementaires des États en émergence ou en consolidation démocratique un appui technique qui permet le renforcement de leur fonctionnement sur les plans parlementaire et administratif.

Dans ce cadre, un séminaire d'échanges destiné aux parlementaires a été réalisé au siège de l'Assemblée nationale du Bénin, à Porto-Novo, du 3 au 5 novembre 2004. Cette mission a permis aux députés, de part et d'autre, d'améliorer leur pratique du parlementarisme en partageant leurs expériences en tant qu'élus, législateurs et contrôleurs de l'activité gouvernementale. L'Assemblée a également reçu à Québec, du 2 au 6 mai 2004, une délégation de quatre députés de l'Assemblée nationale du Niger venus s'enquérir du fonctionnement du système parlementaire québécois et des stratégies de réduction de la pauvreté. En outre, une délégation de trois parlementaires de l'Assemblée nationale du Mali a effectué un séjour à Québec, du 20 au 27 novembre 2004, pour étudier le fonctionnement général de l'Assemblée nationale du Québec.

LES VISITES OFFICIELLES

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale amènent un grand nombre de dignitaires étrangers à Québec. L'Assemblée nationale a notamment accueilli en 2004-2005 :

Les présidents et vice-présidents d'assemblées :

M. Alvin Curling	Président de l'Assemblée législative de l'Ontario
M. Jean-Louis Debré	Président de l'Assemblée nationale de la République française
M. Luigi Fedele	Président du Conseil régional de la Calabre
M. Claudio Fazzone	Président du Conseil régional du Latium
M. Mauro Tippolotti	Président du Conseil régional de l'Ombrie
M. Roberto Cota	Président du Conseil régional du Piémont
M. Guido Lo Porto	Président de l'Assemblée régionale sicilienne
M. Ego Perron	Président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste
M. Antonio Menna	Vice-président du Conseil régional des Abruzzes
M. Antonio Corbo	Vice-président du Conseil régional de la Basilicate
M. Pietro Paolo Ferraiuolo	Vice-président du Conseil régional de la Campanie
M. Massimiliano Iacobucci	Vice-président du Conseil régional de la Ligurie
M. Bev Harrison	Président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
M. Harold Long	Vice-président de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique
M. Mountaga Tall	Premier vice-président de l'Assemblée nationale de la république du Mali
M. Cy Richard Leblanc	Vice-président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, accompagné de députés membres de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick — Québec

Tour d'horizon des **accueils** nationaux et internationaux réalisés en 2004-2005 :

33 visites de représentants gouvernementaux

28 visites officielles de diplomates étrangers

29 visites de parlementaires

Les parlementaires :

M. Claude Goasguen	Président du groupe d'amitié France-Québec de l'Assemblée nationale française et député de Paris, accompagné d'une délégation de députés
Sénateur Michel Mercier	Premier vice-président du Groupe interparlementaire France-Québec du Sénat de la République française et chef de la délégation, accompagné de sénateurs

Députés membres de la 50^e Conférence parlementaire du Commonwealth

Députés membres de la XVIII^e session de la Commission interparlementaire franco-québécoise

Députés membres de la 14^e assemblée générale de l'Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ)

Représentants de gouvernements :

M. Roberto Requiao de Mello e Silva	Gouverneur de l'État de Paraná de la République fédérative du Brésil
M. Zaza Manintranja Ramandimbarison	Vice-premier ministre chargé des programmes économiques de la république de Madagascar et d'une délégation de ministres, de secrétaires d'État et de secrétaires généraux
M^{me} Leila Shahid	Déléguée générale de Palestine en France
M. Edmund Stoiber	Ministre-président de Bavière (Allemagne)
M. Ebrahim Rasool	Premier ministre de Cap-Occidental (Afrique du Sud)
M. Joseh Pühringer	Ministre-président de Haute-Autriche
M. Han Yuqun	Gouverneur de Shandong (Chine)
M. Jacques Sylla	Premier ministre de la république de Madagascar
M. Paramanga Ernest Yonli	Premier ministre du Burkina Faso

L'Assemblée nationale et LE PATRIMOINE



LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Reconstitution des débats

C'est près de 100 ans de débats parlementaires qui viennent d'être reconstitués par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Une fois toutes les sessions éditées, les Québécois pourront disposer d'une source patrimoniale d'une grande richesse tant sur le plan de l'histoire, de la politique, de la jurisprudence parlementaire que de la connaissance des institutions parlementaires.

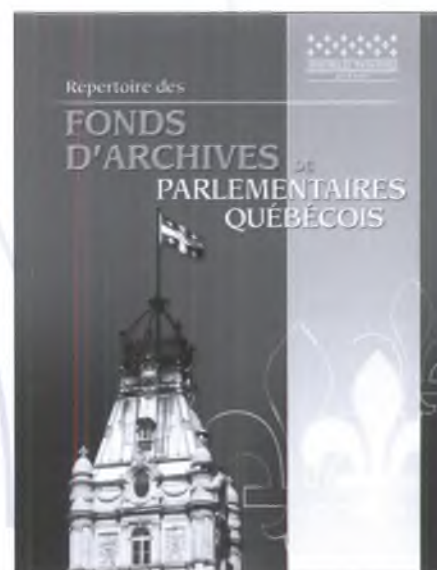
Au 31 mars 2005, près des deux tiers des 65 000 pages de débats reconstitués (entre 1867 et 1927) ont été publiés. La collection imprimée comprend déjà 36 volumes, et 21 sessions (entre 1908 et 1927) sont également accessibles dans le site Internet de l'Assemblée nationale.

Archives des députés

Dans l'application du protocole d'entente entre l'Assemblée nationale et les Archives nationales du Québec (ANQ) pour la conservation des archives des députés québécois, des sessions de formation ont été mises de l'avant pour sensibiliser le personnel des parlementaires à la classification et à la conservation des archives courantes. À ce chapitre, sept séances ont été données en 2004-2005 à 55 participants dans les régions de Québec et de Montréal.

RÉPERTOIRE DES FONDS D'ARCHIVES DE PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS

Dans le but de permettre aux citoyens de mieux comprendre le rôle des parlementaires québécois, la Division des archives de la Bibliothèque de l'Assemblée a produit la troisième édition du *Répertoire des fonds d'archives de parlementaires québécois*. Cet instrument de recherche contient les archives de 700 parlementaires ayant occupé des fonctions de députés, de conseillers législatifs, de conseillers spéciaux, de gouverneurs et de lieutenants-gouverneurs de 1792 à aujourd'hui. Ce patrimoine documentaire unique est conservé dans 73 services d'archives localisés au Canada et aux États-Unis. Le répertoire est accessible dans le site Web de l'Assemblée nationale.



Le catalogue informatisé de la Bibliothèque, consultable dans le site Internet de l'Assemblée nationale, compte maintenant **255 944 notices** descriptives, dont **4736 documents électroniques accessibles en ligne**. Par l'archivage de textes numériques sur son serveur, la Bibliothèque poursuit le développement de sa bibliothèque virtuelle, un concept qui englobe notamment l'ensemble des ressources électroniques (créées ou numérisées localement, ou encore acquises de fournisseurs externes) ainsi que des services à la clientèle faisant appel aux technologies de pointe afin de mieux recueillir, traiter et diffuser l'information.

Documentation administrative

Amorcée il y a quelques années déjà, l'implantation progressive du système de gestion documentaire dans les unités administratives de l'Assemblée nationale est maintenant complétée. Plus de 8080 dossiers actifs utilisés fréquemment à des fins administratives, légales ou financières et 4219 dossiers semi-actifs utilisés occasionnellement et conservés en entrepôt se sont ajoutés à la banque de données au cours de l'année. Par ailleurs, avec la diffusion de la deuxième édition du *Calendrier de conservation des documents de l'Assemblée nationale*, l'année 2004-2005 marquait l'aboutissement de la refonte globale des règles de conservation de la documentation administrative imprimée.

Projet de numérisation de la documentation de presse

Dans la poursuite de la mise en place d'une bibliothèque virtuelle, l'Assemblée nationale a mis sur pied un projet de numérisation des dossiers rétrospectifs de la documentation de presse accumulés depuis 1972 et représentant plus de deux millions de pages. Ces dossiers de coupures de presse, classés par sujet, représentent une source unique d'information sur tous les aspects de la vie québécoise et plus particulièrement l'actualité sociale et politique.

La numérisation et le traitement informatique de ces dossiers facilitera l'accès à cette riche documentation et permettra des recherches beaucoup plus fines et rapides. La technologie de reconnaissance optique de caractères rend possible une recherche par mots-clés, à l'intérieur du texte des articles de presse.

Collections de la Bibliothèque

Au 31 mars 2005, on retrouvait sur les rayons de la Bibliothèque plus de 1,9 million de documents répartis comme suit :

Imprimés	
monographies, fascicules et brochures	456 648
revues	247 513
journaux	643 535
Microdocuments	
microfilms	34 533
microfiches	544 788
Documents électroniques (disquettes et cédéroms)	1 708
Enregistrements sonores	191
Vidéocassettes	509
Affiches, cartes et photographies	935
Total	1 930 360

Don de livres

En octobre 2004, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) a fait don à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale de 2415 livres, représentatifs de la production éditoriale québécoise de la dernière année. Cette donation a permis la tenue d'une exposition, présentée, à compter de février 2005, dans les locaux de la Bibliothèque, illustrant la pluralité et la vitalité de la production littéraire et de l'édition de livres au Québec. Plusieurs des ouvrages ont été intégrés aux collections de la Bibliothèque et contribuent ainsi à l'enrichissement du patrimoine documentaire de l'Assemblée nationale.

QUELQUES CHIFFRES...

Le personnel du Service de la référence a répondu, en 2004-2005, à **12 700 demandes** d'information et de recherche. De ce nombre, **4474** provenaient des parlementaires, de leurs collaborateurs, de fonctionnaires parlementaires ou d'organismes relevant de l'Assemblée nationale.

Plus de **8200 personnes** ont franchi les portes des locaux de la Bibliothèque à l'édifice Pamphile-Le May, dont **5147 usagers** et **3053 visiteurs**.

Les usagers ont utilisé les sources documentaires mises à leur disposition en effectuant **55 227 consultations sur place**, en empruntant **7402 documents** ou en demandant plus de **210 200 photocopies** de sources disponibles à la Bibliothèque.



LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET URBAIN

La salle Bernard-Lalonde se modernise

La salle Bernard-Lalonde, qui est utilisée pour les points de presse des députés, a été modernisée au cours de la dernière année. De nouveaux aménagements plus fonctionnels et plus performants facilitent dorénavant le travail des parlementaires et des équipes des médias. L'aménagement a été repensé afin d'accueillir un plus grand nombre de représentants de la presse. Outre l'installation d'un nouveau système d'éclairage télévisuel, des améliorations ont été apportées aux microphones ainsi qu'aux équipements de transmission et de distribution du son afin de répondre aux critères de fiabilité «Broadcast».



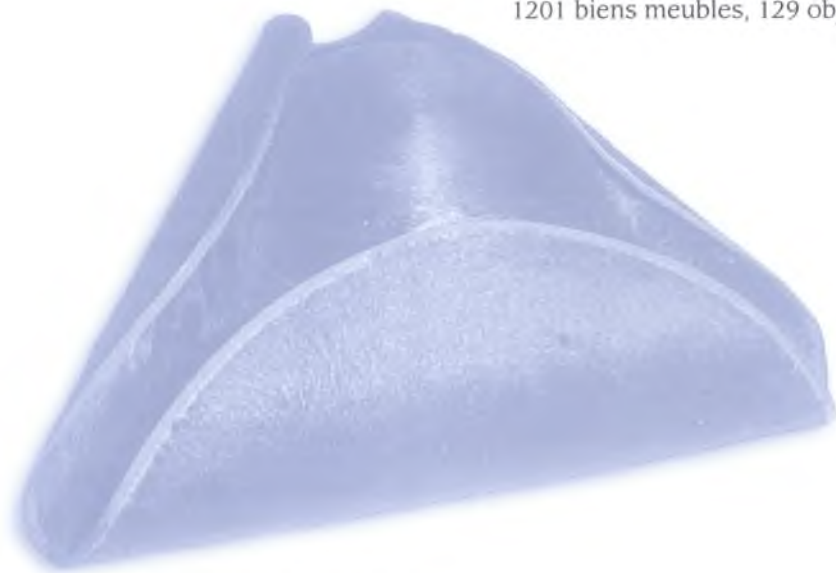
La salle pour les points de presse des députés se modernise.

La mise en valeur de la colline Parlementaire

La mise en valeur des secteurs parlementaire et gouvernemental de la colline Parlementaire se complète avec l'achèvement de la septième et dernière phase de ce projet qui a été amorcé en 1999 et réalisé conjointement avec la Commission de la capitale nationale du Québec. Dans un souci de rehausser le cachet du site, plusieurs travaux de maçonnerie ont été effectués aux pourtours de l'hôtel du Parlement au cours de la dernière année.

Inventaire des biens patrimoniaux

La Bibliothèque a procédé à une importante mise à jour de l'inventaire des biens patrimoniaux appartenant à l'Assemblée nationale du Québec. Cet exercice a permis d'identifier 6696 objets, dont 1201 biens meubles, 129 objets d'art et 126 photographies.

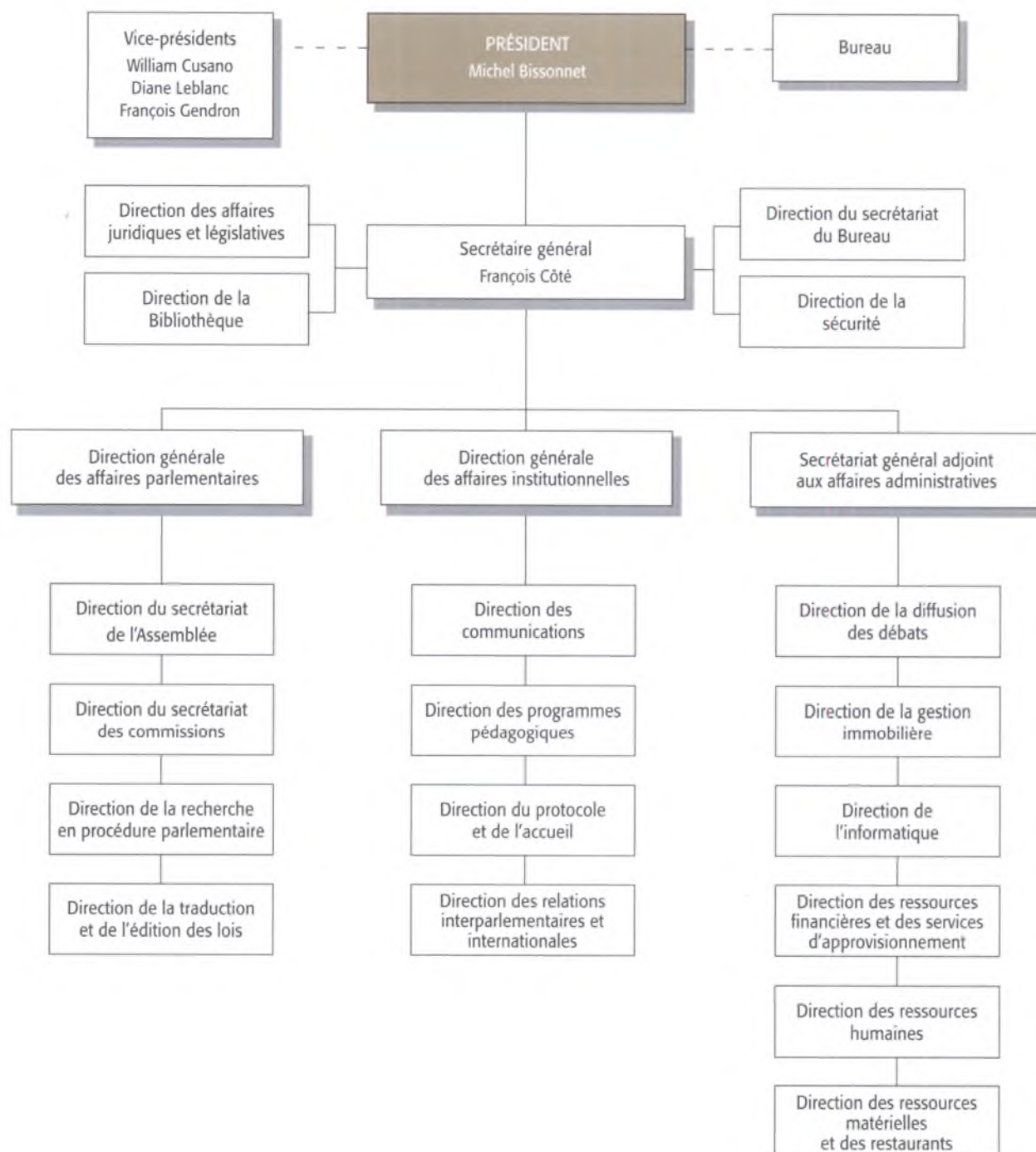


La Bibliothèque compte 6696 objets patrimoniaux dont ce tricorne du gentilhomme huissier de la verge noire présentement à la réserve muséale du Musée de la civilisation.

L'Assemblée nationale et SON ORGANISATION ADMINISTRATIVE



L'ORGANIGRAMME



Les mandats des unités administratives sont en annexe.

LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE 2004-2009

Le *Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2004-2009* a été déposé à la fin de l'année financière. Il permet de définir la vision, les priorités stratégiques et les initiatives que l'administration de l'Assemblée nationale entend mettre en œuvre afin de répondre adéquatement aux défis émergents.

Dans cette perspective, l'administration de l'Assemblée nationale s'est donné quatre orientations prioritaires :

- soutenir la réflexion et la mise en œuvre des décisions des députés en matière de réforme parlementaire;
- tirer parti des possibilités offertes par le progrès et les innovations technologiques, notamment en offrant des produits et services en ligne de qualité, afin de mieux répondre aux besoins des citoyens et des parlementaires;
- accroître le rayonnement et favoriser une meilleure connaissance de l'Assemblée nationale et de ses membres auprès de certains groupes particuliers et de l'ensemble de la population;
- stimuler l'innovation et la mobilisation optimale des ressources afin d'assurer la pérennité et l'amélioration continue de la prestation de services.

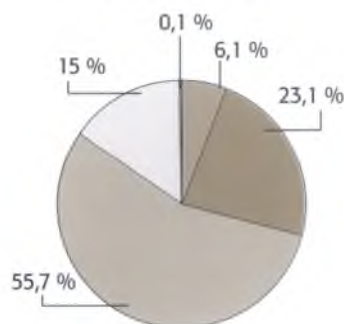
Le plan, qui se situe dans la continuité du plan stratégique 2002-2004, vise l'amélioration des services aux députés et à la population. Plusieurs des objectifs qui y sont inscrits ont été réalisés au cours de l'année 2004-2005.

LE PERSONNEL

Les effectifs

L'effectif autorisé du secteur administratif de l'Assemblée comptait, au 31 mars 2005, l'équivalent de 485 postes réguliers et 208 postes occasionnels, pour un total de 693 postes. Le secteur politique, composé de directeurs de cabinet, d'attachés politiques, de conseillers et d'employés de soutien, regroupe quant à lui 500 personnes, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de députés en circonscription.

Statistiques sur la répartition de l'effectif du secteur administratif par catégorie d'emploi au 31 mars 2005



● Cadres	6,1 %
● Professionnels	23,1 %
● Fonctionnaires	55,7 %
○ Ouvriers	15 %
● Autres	0,1 %
Femmes	53 %
Hommes	47 %

Employés par tranche d'âge au 31 mars 2005, secteur administratif

35 ans et moins	22 %
36 - 40 ans	9 %
41 - 45 ans	14 %
46 - 50 ans	19 %
51 - 55 ans	20 %
56 ans et plus	16 %

Le perfectionnement

Dans le but de répondre à sa mission, l'Assemblée nationale mise sur les compétences et le rendement de son personnel. Ainsi, au cours de la dernière année, le *Programme de formation et de développement des gestionnaires* a vu le jour. Ce programme met l'accent à la fois sur le développement d'habiletés générales et spécifiques de gestion, et sur la connaissance de soi et de son environnement.

De nouveaux outils pédagogiques ont également été ajoutés au *Programme de développement des compétences des employés*. La formation sur mesure a été favorisée par plusieurs gestionnaires, notamment dans les domaines de la communication écrite, du service à la clientèle, de la sécurité, de la procédure parlementaire et des technologies de l'information.

Au cours de l'année 2004-2005, la Direction générale des affaires parlementaires a donné un cours en procédure parlementaire destiné aux gestionnaires et au personnel professionnel des autres secteurs d'activité de l'Assemblée nationale. Ce cours permet de se familiariser avec les règles de la procédure qui régissent les travaux parlementaires, tant à l'Assemblée qu'en commission parlementaire.

À l'automne 2004, deux cours, d'une durée de deux jours chacun, ont été donnés à des gestionnaires et à du personnel professionnel de la Direction de la Bibliothèque, de la Direction de l'informatique et de la Direction de la diffusion des débats. Plus de 50 personnes ont pu profiter de cette formation, améliorant ainsi le service offert aux députés.

UN QUART DE SIÈCLE DE DÉVOUEMENT

L'Assemblée nationale a exprimé en 2004-2005 sa considération et sa reconnaissance aux neuf employés qui, au cours de la dernière année, ont atteint 25 ans de service à l'Assemblée nationale ou dans la fonction publique du Québec. De ce nombre, sept récipiendaires ont travaillé un quart de siècle au sein de notre institution.

LISTE DES EMPLOYÉS AYANT ATTEINT 25 ANNÉES DE SERVICE

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Nicole Beauchamp
Réal Cléroutt
Jean-Noël Lamoureux
Henri Lamonde
Jean-Claude Therrien
Jocelyne Létourneau
Danielle Cloutier

AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

James Maranda
Lucie Giguère



L'Assemblée nationale a exprimé en 2004-2005 sa considération et sa reconnaissance aux employés qui, au cours de la dernière année, ont atteint 25 ans de service.



SILENCE, ON TOURNE!

En août 2004, une équipe de la maison de production Ciné-Télé Action a effectué six journées de tournage à l'Assemblée nationale à l'occasion de la réalisation d'une série de fiction consacrée à René Lévesque. La salle de l'Assemblée nationale, la salle du Conseil législatif, la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, le bureau RC 45, qu'occupait M. Lévesque à son arrivée à l'Assemblée en 1960, ainsi que les terrains de l'hôtel du Parlement ont été transformés en plateau de tournage.

LES PRIX DÉCERNÉS AU PERSONNEL DE L'ASSEMBLÉE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le *Prix des Dix* a été décerné à monsieur Jocelyn St-Pierre pour sa carrière consacrée à l'histoire de l'Assemblée nationale et de la presse parlementaire. Historien émérite, il a travaillé durant 30 ans à la reconstitution des débats du Parlement québécois.

La *National Conference of State Legislatures* a décerné le *prix Legislative Staff Achievement Award* à monsieur Richard Daignault pour sa contribution à la promotion des intérêts de l'Assemblée au sein de cet organisme depuis bientôt 15 ans.

LE PORTAIL INTRANET

Le Portail intranet est devenu un incontournable outil de communication et de travail pour les parlementaires, leur personnel et le personnel administratif. Les statistiques de l'automne 2004 démontrent qu'en moyenne 90 % des employés consultent le Portail quotidiennement.

Cette année, 735 manchettes sur l'activité parlementaire, le fonctionnement de l'Assemblée et les grandes décisions administratives ont été diffusées. À titre d'exemple, soulignons la promotion de la campagne d'information « L'ABC d'une Assemblée sans fumée ». De plus, 480 documents se sont ajoutés aux 2160 documents déjà accessibles en permanence dans le Portail, notamment *Le bon emploi des majuscules et des minuscules à l'Assemblée nationale*.

Depuis avril 2004, le catalogue de *La Boutique* est accessible dans le Portail de l'Assemblée nationale. Il se retrouve par les rubriques « Députés » et « Liens utiles ».

MAJUSCULE OU MINUSCULE?

La qualité du français étant une préoccupation constante de l'institution, le Comité d'amélioration du français écrit (CAFÉ) de l'Assemblée a réalisé un document intitulé *Le bon emploi des majuscules et des minuscules à l'Assemblée nationale* dans le but d'uniformiser les textes. Ce document a été converti au format électronique pour en faire un outil de référence linguistique interactif accessible à l'ensemble du personnel dans le Portail intranet de l'Assemblée.

Les membres du CAFÉ de l'Assemblée ont reçu, le 21 mars, au nom de l'institution, une mention d'honneur pour leur remarquable contribution à la promotion du français lors du gala *Les Mérites du français*, organisé par l'Office québécois de la langue française.



CAMPAGNE CENTRAIDE 2004

La campagne Centraide 2004 a permis d'amasser la somme de **41 143,63 \$**, soit une hausse de 11 % par rapport à la campagne précédente. Cette année, la promotion de l'événement s'est faite autour du slogan *Un p'tit huard par paie, c'est pas la faim du monde*. Au cours de la première semaine de novembre 2004, des affiches quotidiennes et des capsules à saveur humoristique diffusées dans le Portail intranet ont permis au personnel de l'Assemblée de saisir l'importance de faire un don à Centraide, aussi minime soit-il.

Un message vidéo du président et des coprésidents, mesdames Margaret F. Delisle, députée de Jean-Talon, Noëlla Champagne, députée de Champlain, et monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, tourné au *Café rencontre du centre-ville* a été diffusé dans le Portail. Il a été consulté par 658 personnes.



LE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

Informatisation de l'étude des projets de loi en commission parlementaire

Cette année, l'Assemblée nationale a innové en lançant un projet pilote pour moderniser le processus de l'étude des projets de loi en commission parlementaire. À leur convenance, les parlementaires peuvent brancher leur ordinateur portable dans la salle Louis-Joseph-Papineau et accéder ainsi à un espace de travail collaboratif qui contient une bibliothèque virtuelle de documents comprenant des ouvrages de référence et des liens Internet. Ce support technologique facilitera grandement le travail du député dans l'avenir.

Le parc bureautique de l'Assemblée nationale comprend au total **1262 micro-ordinateurs** et **379 imprimantes** installés sur la colline Parlementaire et dans les bureaux de circonscription.

La sécurité informatique

Au cours de la dernière année, l'Assemblée nationale a mis en place une nouvelle architecture technologique pour répondre aux toutes récentes exigences de sécurité informatique. Plusieurs actions ont été entreprises pour rendre plus efficaces les systèmes informatiques utilisés par le personnel. Plus de 450 postes de travail Windows 98 du secteur administratif ont été remplacés par Windows XP. On a aussi procédé à la migration de 25 serveurs à Windows 2003, et, dans les bureaux de circonscription, des ajouts de mémoire interne aux équipements de télécommunication ont été effectués pour renforcer la sécurité.

L'outil de gestion INFINI

INFINI, acronyme de **I**nformation **f**inancière **i**ntégrée, est un outil de gestion financière et budgétaire. Il permet à un député ou à un gestionnaire de l'administration qui se trouve en circonscription ou sur la colline Parlementaire de partager simultanément et de façon sécuritaire de l'information financière officielle.

Le nouvel environnement informatique de l'Assemblée nationale a permis de procéder à l'implantation de cet outil de gestion au sein des unités administratives et dans les circonscriptions des députés. L'installation de l'application INFINI a été réalisée entre mai 2004 et janvier 2005. Un guide d'information à l'intention des utilisateurs a été produit et près de 100 utilisateurs ont participé aux séances de formation.

Le travail parlementaire plus efficace grâce au multimédia

L'Assemblée nationale est allée de l'avant au cours de l'année 2004-2005 dans la mise en place d'infrastructures technologiques multimédia. Les quatre caméras de télédiffusion de la salle Louis-Joseph-Papineau ont été robotisées et trois écrans plats grand format ont été installés sur les murs. Ces nouvelles installations rendent plus efficace le travail des parlementaires.

LES DÉPENSES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 2004-2005

	Dépenses (000 \$)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents*	Employés occasionnels*
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, AFFAIRES JURIDIQUES, BIBLIOTHÈQUE ET SÉCURITÉ			
Bureau du secrétaire général	1 153,9	16	1
Direction des affaires juridiques et législatives	416,5	6	0
Direction de la Bibliothèque	3 763,8	64	2
Direction de la sécurité	1 619,1	31	13
	6 953,3	117	16
AFFAIRES PARLEMENTAIRES			
Direction générale des affaires parlementaires	222,6	3	0
Direction des études documentaires	984,9	17	0
Direction du secrétariat de l'Assemblée	600,3	7	6
Direction du secrétariat des commissions	1 155,9	22	0
Direction de la recherche en procédure parlementaire	266,9	6	0
Direction de la traduction et de l'édition des lois	390,5	18	0
	3 621,1	73	6
AFFAIRES INSTITUTIONNELLES			
Direction générale des affaires institutionnelles	140,7	2	0
Direction des communications	1 264,1	21	1
Direction des programmes pédagogiques	624,5	9	0
Direction du protocole et de l'accueil	1 993,9	27	9
Direction des relations interparlementaires et internationales	2 284,7	24	0
	6 307,9	83	10
SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE			
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	391,3	7	0
Direction de la diffusion des débats	4 887,4	56	34
Direction de la gestion immobilière	8 522,8	31	3
Direction de l'informatique	3 595,4	42	1
Ajustement salarial des juristes	140,0		
	17 536,9	136	38
SOUTIEN À LA GESTION			
Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement	1 111,7	25	0
Direction des ressources humaines	7 780,3	20	0
Direction des ressources matérielles et des restaurants	4 837,5	51	22
	13 729,5	96	22
SERVICES STATUTAIRES DE SOUTIEN AUX PARLEMENTAIRES			
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	5 637,9		
	43 833,2		
DÉPENSES TOTALES	97 619,8	505	92

* ETC autorisés (équivalent à temps complet).



ANNEXES

LES PROJETS DE LOI ADOPTÉS EN 2004-2005

Le sigle dans la deuxième colonne identifie la commission parlementaire qui a effectué l'étude du projet de loi. Les commissions sont identifiées comme suit :

Commission plénière (CP)
 Commission de l'Assemblée nationale (CAN)
 Commission de la culture (CC)
 Commission de l'administration publique (CAP)
 Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (CAPA)
 Commission de l'aménagement du territoire (CAT)
 Commission de l'économie et du travail (CET)
 Commission de l'éducation (CE)
 Commission des affaires sociales (CAS)
 Commission des finances publiques (CFP)
 Commission des institutions (CI)
 Commission des transports et de l'environnement (CTE)

Projets de loi du gouvernement

- | | | |
|----|-----|---|
| 11 | CAS | Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et modifiant diverses dispositions législatives en matière d'adoption |
| 20 | CFP | Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives |
| 21 | CI | Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants |
| 36 | CFP | Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives |
| 39 | CET | Loi modifiant la Loi sur les forêts |
| 40 | CI | Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de délai d'inscription |
| 41 | CI | Loi modifiant le Code des professions |
| 42 | CC | Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les artistes professionnels |
| 44 | CTE | Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives |
| 45 | CFP | Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires |
| 46 | CI | Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général et le Code du travail |
| 47 | CFP | Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi concernant la taxe sur les carburants |
| 48 | CTE | Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives |
| 49 | CI | Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de petites créances |
| 50 | CI | Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix |
| 51 | | Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005 |
| 52 | CFP | Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu |
| 53 | CC | Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec |
| 54 | CAT | Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal |
| 55 | CTE | Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives (motion de suspension des règles) |

56	CAS	Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives
58	CP	Loi concernant l'abolition des rentes aux Îles-de-la-Madeleine
59	CI	Loi modifiant le Code civil relativement au mariage
60	CFP	Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et modifiant le Code de la sécurité routière
61	CFP	Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec (motion de suspension des règles)
63	CFP	Loi sur Services Québec (motion de suspension des règles)
64	CI	Loi modifiant la Loi électorale
66	CP	Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale
67	CE	Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études
69	CC	Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives
70	CFP	Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien
71	CP	Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives en matière forestière
72	CFP	Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives
73	CE	Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé
74	CFP	Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives
75	CAT	Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (motion de suspension des règles)
77	CFP	Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu (titre modifié)
78	CFP	Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (motion de suspension des règles)
79	CET	Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale concernant l'établissement de programmes distincts
81	CET	Loi abrogeant la Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique et la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud
84	CP	Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires
90	CP	Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route
91		Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1 ^{er} avril 2005

Projets de loi à l'étape de l'étude détaillée en commission

4	CI	Loi modifiant la Loi sur la justice administrative
35	CI	Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives
57	CAS	Loi sur l'aide aux personnes et aux familles
62	CAT	Loi sur les compétences municipales
68	CET	Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
80	CI	Loi modifiant la Loi sur la police

Projets de loi à l'étape de la consultation

83	CAS	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives
----	-----	--

- 85 CFP Loi sur le Centre de services administratifs
- 88 CI Loi sur la sécurité privée
- Projet de loi à l'étape du dépôt du rapport**
- 2 CI Loi concernant l'obtention et l'exécution réciproques des décisions en matière d'aliments
- Projet de loi à l'étape de l'adoption du principe**
- 38 CAS Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être
- Projets de loi à l'étape de la présentation**
- 76 Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives
- 86 Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives
- 89 Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives
- Projets de loi publics au nom des députés à l'étape de la présentation**
- 191 Loi établissant une date fixe pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale à compter du 16 avril 2007
- 197 Loi facilitant les dons d'organes
- 198 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail
- 199 Loi modifiant la Loi sur les transports
- Projet de loi public au nom des députés à l'étape du dépôt du rapport**
- 195 CFP Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite
- Projets de loi d'intérêt privé**
- 206 CAT Loi concernant le Village de Kinsbury
- 207 CAT Loi concernant la Ville de Blainville
- 208 CAT Loi concernant la Ville de Murdochville
- 209 CAT Loi concernant la Ville de La Pocatière
- 210 CFP Loi sur la Compagnie de cimetières catholiques des Bois-Francs
- 211 CAT Loi concernant la Ville de New Richmond
- 212 CAT Loi concernant la Ville de Brownsburg-Chatham, la Ville de Lachute et la Municipalité de Wentworth-Nord
- 213 CAT Loi concernant la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska
- 214 CAT Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est
- 215 CAT Loi concernant la Ville de La Tuque
- 216 CFP Loi concernant Fiducie Desjardins inc. et Gestion de services financiers spécialisés Desjardins inc.
- 217 CFP Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie
- 218 CFP Loi concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.
- 219 CI Loi concernant l'Association des policiers provinciaux du Québec
- 221 CAT Loi concernant la Ville de Sherbrooke
- 222 CAS Loi concernant « Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et sa version Sherbrooke Geriatric University Institute »
- 223 CAT Loi concernant la Ville de Baie-Comeau
- Projet de loi d'intérêt privé à l'étape de l'étude détaillée**
- 220 CAT Loi concernant la Ville de Thetford Mines

LES MANDATS ACCOMPLIS PAR LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES EN 2004-2005

Sous-commission permanente de la réforme parlementaire

Discussion dans le cadre du processus de réforme parlementaire

Commission de l'administration publique

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics concernant :

- l'aide aux élèves en difficulté (Éducation)
- les suivis en matière de réorganisation et développement des services d'hébergement aux personnes en perte d'autonomie et de réorganisation des services à domicile (Santé et Services sociaux)
- la gestion de la sécurité informatique (Revenu, Société de l'assurance automobile du Québec, Conseil du trésor, Régie de l'assurance maladie du Québec)
- la gestion du projet de prolongement du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval (Transports, Agence métropolitaine de transport)
- le suivi de vérification de l'optimisation des ressources pour ce qui a trait à la gestion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services (Revenu)
- la gestion des biens liés à la criminalité (Justice)
- le bilan de situation : agences et unités autonomes de services et sur le rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique (Conseil du trésor)
- le bilan de situation : qualité de l'information sur la performance (Emploi et Solidarité sociale)

Vérification des engagements financiers

Autre mandat :

- Audition du Vérificateur général dans le cadre de l'examen de son rapport annuel de gestion 2003-2004 et vérification de ses engagements financiers pour les mois d'avril 2003 à mars 2004

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Les nouveaux enjeux sur la sécurité alimentaire (suite du mandat)

Autre mandat :

- Élection du vice-président de la Commission

Commission des affaires sociales

Étude détaillée : 2 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Interpellations :

- Le dernier avis du Conseil de la famille et de l'enfance intitulé : *Vieillesse et santé fragile : un choc pour la famille ?*
- *La politique du médicament et les relations entre médecins et pharmaciens*

Consultations :

- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives
- Consultation générale - *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

Surveillance d'organismes :

- Corporation d'hébergement du Québec
- Institut national de santé publique du Québec, ses états financiers et ses rapports annuels 2001-2002 et 2002-2003

Autres mandats :

- Audition de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik dans le cadre de l'étude de son rapport annuel 2002-2003
- Audition de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de l'étude du rapport annuel 2002-2003 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
- Audition de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais dans le cadre de l'étude du rapport annuel 2002-2003 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
- Audition de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches dans le cadre de l'étude du rapport annuel 2002-2003 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
- Audition de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie dans le cadre de l'étude du rapport annuel 2002-2003 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie
- Audition de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec dans le cadre de l'étude du rapport annuel 2002-2003 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Élection du vice-président de la Commission

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

11 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Interpellation :

- L'abandon de la capitale nationale par le gouvernement libéral

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 62, Loi sur les compétences municipales

Surveillance d'organismes :

- Commission municipale du Québec
- Société d'habitation du Québec

Autre mandat :

- Audition de la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre de l'examen de ses états financiers, de son rapport d'activité et de son plan de développement

Commission de la culture

Étude détaillée : 3 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives

Autre mandat :

- Élection du président de la Commission

Commission de l'éducation

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Interpellation :

- Les politiques gouvernementales en matière d'éducation

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé
- Consultation générale - *Les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (suite)*

Surveillance d'organisme :

- Conseil supérieur de l'éducation

Autres mandats :

- Audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire sur leurs rapports annuels (suite)
- Élection du président de la Commission

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée : 4 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Interpellations :

- Le prolongement des heures d'ouverture des commerces
- La direction politique du projet de Papiers Gaspésia

Consultation :

- Consultations particulières et consultation générale - *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Plan stratégique 2004-2008 d'Hydro-Québec

Autres mandats :

- Étude du projet de règlement intitulé Règlement sur l'équité salariale dans les entreprises où il n'existe pas de catégories d'emplois à prédominance masculine
- Élection du président de la Commission
- Étude du rapport sur l'application de la Loi sur les normes du travail concernant les disparités de traitement

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 13 projets de loi publics

4 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Interpellation :

- La réingénierie de l'État québécois

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 195, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec

Surveillance d'organisme :

- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (suite)

Autres mandats :

- Poursuite du débat sur le discours du budget
- Élection du président de la Commission

Commission des institutions

Étude détaillée : 9 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 50, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur la police
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 88, Loi sur la sécurité privée
- Consultations particulières - La sécurité privée, partenaire de la sécurité intérieure (suite)

Autre mandat :

- Élection du vice-président de la Commission

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée : 3 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Interpellation :

- La mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 48, Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

Surveillance d'organisme :

- Agence métropolitaine de transport

Autres mandats :

- Étude du rapport sur la mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur les transports (2000) instituant le forum des intervenants de l'industrie du camionnage général
- Élection du vice-président de la Commission

Commission spéciale

Consultation :

- Consultations particulières - Choix d'un site pour le futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal

LES ALLOCATIONS ET LES SOMMES VERSÉES AUX DÉPUTÉS EN 2004-2005

Masse salariale des députés :

Rémunération régulière (comprend l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle)	11 056 320 \$
---	---------------

Autres allocations :

Allocations de dépenses, de présence et allocations pour des activités politiques	2 688 926 \$
Allocations de transition (comprend les allocations versées lors du départ d'un député)	142 678 \$
Déplacement de la circonscription électorale à l'hôtel du Parlement	1 087 428 \$
Logement à Québec ou en banlieue	1 342 090 \$
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier mandat	17 569 \$
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale	3 959 516 \$

Autres dépenses :

	Personnel des députés	Personnel des cabinets	Total
Masse salariale	10 841 010 \$	5 266 700 \$	16 107 710 \$
Frais de déplacement	257 734 \$	553 536 \$	811 270 \$
Services de recherche des partis politiques			1 689 088 \$

LE MANDAT DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Le secrétaire général

Le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'Assemblée et le premier conseiller en interprétation de la procédure parlementaire auprès de la présidence et de l'ensemble des députés. Le secrétaire général assure la surveillance et la gestion du personnel de l'Assemblée, en administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions qui lui sont assignées par le Bureau de l'Assemblée nationale, dont il est le secrétaire.

Direction du secrétariat du Bureau

Le Secrétariat du Bureau voit à l'organisation et au suivi des travaux du Bureau et fournit aux parlementaires toutes les informations concernant leurs conditions de travail et les services qui leur sont offerts.

Direction des affaires juridiques et législatives

La Direction des affaires juridiques et législatives conseille l'Assemblée sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de rédaction de projets de loi des députés et de projets de loi d'intérêt privé.

Direction de la Bibliothèque

La Direction de la Bibliothèque assure la conservation des documents parlementaires et la gestion des archives et en facilite le repérage. Elle s'assure de composer une collection répondant aux besoins actuels et à venir. Elle effectue des études et des recherches nécessaires aux parlementaires et aux unités administratives dans la réalisation de leurs mandats, en particulier ceux liés aux travaux des commissions parlementaires.

Direction de la sécurité

La Direction de la sécurité conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité des édifices et des locaux de l'Assemblée.

Direction générale des affaires parlementaires

La Direction générale des affaires parlementaires coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur parlementaire et assiste le secrétaire général dans son rôle de conseiller auprès de la présidence et de l'Assemblée.

Direction du secrétariat de l'Assemblée

La Direction du secrétariat de l'Assemblée assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée. Elle assiste le secrétaire général dans la préparation et la coordination de l'ouverture et de la clôture des sessions.

Direction du secrétariat des commissions

La Direction du secrétariat des commissions assure l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires en fournissant les services professionnels et administratifs nécessaires à leurs activités.

Direction de la recherche en procédure parlementaire

La Direction de la recherche en procédure parlementaire assiste le secrétaire général dans son rôle conseil auprès de la présidence, de l'Assemblée et des commissions parlementaires en matière de procédure parlementaire.

Direction de la traduction et de l'édition des lois

La Direction de la traduction et de l'édition des lois fournit l'ensemble des services professionnels et techniques de traduction, de révision, d'édition et d'impression des textes législatifs et répond aux besoins de traduction des unités administratives.

Direction générale des affaires institutionnelles

La Direction générale des affaires institutionnelles coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur institutionnel et assiste le secrétaire général dans son rôle de gestionnaire des affaires institutionnelles de l'Assemblée.

Direction des communications

La Direction des communications favorise le rayonnement de l'Assemblée en faisant connaître son rôle démocratique auprès de la population. Elle est responsable des communications de l'institution et fournit des services aux journalistes de la Tribune de la presse.

Direction des programmes pédagogiques

La Direction des programmes pédagogiques conçoit, élabore et réalise des activités à caractère pédagogique destinées à des clientèles cibles et fournit un soutien professionnel et technique lors de simulations parlementaires.

Direction du protocole et de l'accueil

La Direction du protocole et de l'accueil assure la coordination des accueils protocolaires et des cérémonies à l'Assemblée et assume la responsabilité tant des services d'accueil et de renseignements que des visites guidées.

Direction des relations interparlementaires et internationales

La Direction des relations interparlementaires et internationales conseille les autorités en matière de relations interparlementaires et internationales et coordonne les activités de l'Assemblée dans ce domaine.

Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Le Secrétariat général adjoint aux affaires administratives planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions du secteur administratif. Il coordonne la mise en œuvre des technologies de l'information à l'Assemblée.

Direction de la diffusion des débats

La Direction de la diffusion des débats gère la télédiffusion des travaux parlementaires, des conférences de presse et de certains événements spéciaux, et l'enregistrement audio pour fins de transcription, révision, édition et mise en pages du *Journal des débats*.

Direction de la gestion immobilière

La Direction de la gestion immobilière procure des services et des biens en matière de gestion des immeubles, d'aménagement et de télécommunications.

Direction de l'informatique

La Direction de l'informatique oriente, conseille et fournit des services en matière de bureautique et d'informatique (logiciels, applications, matériel, formation) et assure la gestion du parc informatique et des réseaux local et étendu.

Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement

La Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement conseille et fournit des services auprès des unités administratives et des parlementaires en matière de gestion financière, de programmation budgétaire et d'opérations comptables. Elle fournit également des services d'approvisionnement.

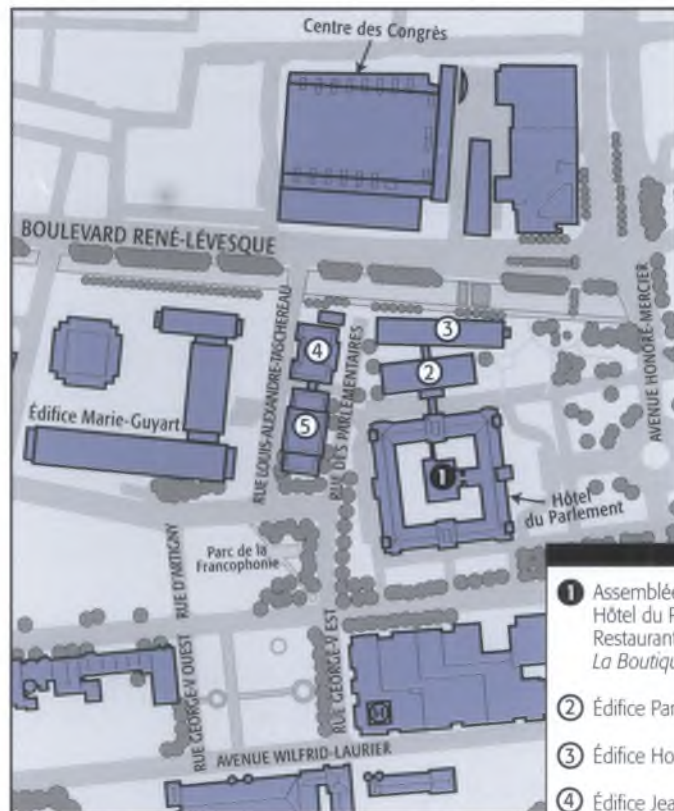
Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines assume l'ensemble des opérations et des services de soutien et de conseil dévolus à la gestion des ressources humaines auprès des unités administratives et des parlementaires.

Direction des ressources matérielles et des restaurants

La Direction des ressources matérielles et des restaurants fournit un soutien aux parlementaires et aux unités administratives, notamment en matière de courrier et de messagerie, d'imprimerie et de reprographie, de fournitures de bureau et de distribution de documents parlementaires. Elle assure aussi les services alimentaires et la gestion des restaurants.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



Plan du centre-ville de Québec
Colline Parlementaire - édifices et stationnements

- 1 Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Restaurant *Le Parlementaire*
La Boutique
- 2 Édifice Pamphile-Le May
- 3 Édifice Honoré-Mercier
- 4 Édifice Jean-Antoine-Panet
- 5 Édifice André-Laurendeau

ASSEMBLÉE NATIONALE

Hôtel du Parlement, Québec (Québec)
G1A 1A3

Renseignements généraux

Téléphone : (418) 643-7239
Ligne sans frais : 1 866 DÉPUTÉS
(1 866 337-8837)
Télécopieur : (418) 641-2638
www.assnat.qc.ca

VISITES GUIDÉES

Horaire*

Du lundi au vendredi : de 9 h à 16 h 30
Du 25 juin à la fête du Travail :
Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30
Samedis, dimanches et jours fériés :
De 10 h à 16 h 30

Les groupes de plus de 10 personnes
sont priés de réserver.

Renseignements

Téléphone : (418) 643-7239
Télécopieur : (418) 641-2638
Courriel : accueil@assnat.qc.ca

RESTAURANT LE PARLEMENTAIRE

Heures d'ouverture*

Du lundi au vendredi : de 7 h 30 à 14 h 30

Réservations

Téléphone : (418) 643-6640
Télécopieur : (418) 643-6378
Courriel : resto@assnat.qc.ca

LA BOUTIQUE

Heures d'ouverture*

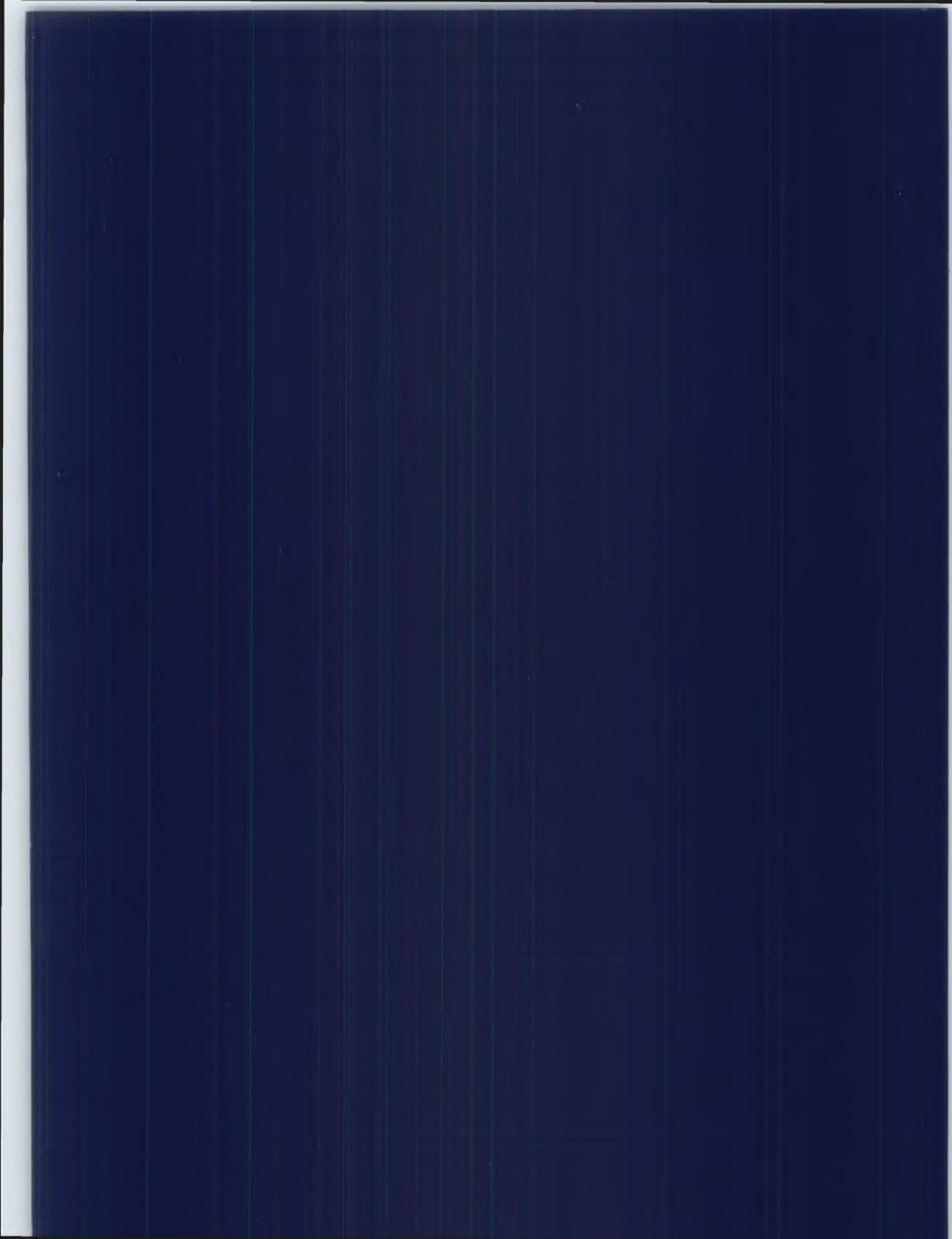
Du lundi au vendredi : de 8 h à 17 h
Du 24 juin à la fête du Travail :
ouvert aussi les fins de semaine
de 10 h à 17 h

Renseignements

Téléphone : (418) 643-8785
Télécopieur : (418) 528-6022
Courriel : laboutique@assnat.qc.ca

* Modification sans préavis

Achevé d'imprimer
en juin 2005
Presses de l'Assemblée nationale
Québec





**Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement**

Québec (Québec) G1A 1A3
www.assnat.qc.ca
accueil@assnat.qc.ca
1 866-DÉPUTÉS